

Délibération n°2023-09-092

Date de convocation : 20 septembre 2023

Conseillers en exercice : 45	Présents : 37	Votants : 44
------------------------------	---------------	--------------

Concession de services pour la gestion et l'exploitation du service public de l'assainissement collectif - Périmètre de Guiclan, Locmélar, Saint-Sauveur et Sizun - Approbation du choix du délégataire - Approbation du contrat de concession de service public

L'an deux mil vingt-trois, le 26 du mois de septembre à 18 heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à Saint-Vougay, salle Ar Brug, sous la présidence de M. Henri BILLON, président.

Etaient présents

M. JEZEQUEL Jean, M. DUFFORT Jean-Philippe, Mme CRENN Nicole, Mme CLOAREC Marie-Françoise, M. MIOSSEC Gilbert, M. MICHEL Bernard, Mme PORTAILLER Christine, Mme CLAISSE Laurence, M. BODIGUEL Robert, Mme PICHON Marie-Christine, M. LE BORGNE Laurent, Mme HENAFF Marie Claire, M. THEPAUT Jean-Jacques, M. POSTEC Jean-Yves, Mme CARRER Bernadette, M. SALIOU Louis, M. POT Dominique, M. BRAS Philippe, Mme POULIQUEN Marie-France, M. GUEGUEN Guy, M. CADIOU Bruno, M. GUEGUEN Philippe, M. ABALAIN Jean-Luc, Mme JAFFRES Anne, M. RIOU André, Mme MARTINEAU Gaëlle, Mme LE FOLL Sylvie, Mme QUERE Patricia, M. RAMONET Thierry, Mme TORRES Sonia, M. PHELIPPOT Samuel, M. LOAËC Eric, M. PERVES Daniel, M. ABGRALL Dominique, M. GILET Yves-Marie, Mme QUILLEVERE Gwénaëlle

Avaient donné
procuration

M. BRETON Jean-Pierre à Mme CRENN Nicole
M. MORRY Yvan à Mme PORTAILLER Christine
M. PALUD Jean à Mme HENAFF Marie Claire
Mme GUILLERM Babeth à M. BILLON Henri
M. JEZEQUEL Sébastien à Mme TORRES Sonia
Mme ABAZIOU Nadine à M. SALIOU Louis
Mme KERVELLA Julie à Mme CLAISSE Laurence

Absent(s) excusé(s)

Mme LE GUERN Marlène

Absent(s)

/

Participaient aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services, M. ROIGNANT Marc, directeur des services techniques

Secrétaire de séance : Mme HENAFF Marie Claire

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Il est exposé à l'assemblée délibérante :

- Que conformément à l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales, à la fin de la procédure de concession du service public d'assainissement collectif sur le périmètre des communes de Guiclan, Locmélard, Saint-Sauveur et Sizun, l'autorité exécutive de la collectivité saisit l'Assemblée délibérante du choix du concessionnaire auquel elle a procédé en lui exposant ses motifs et en lui présentant l'économie générale du contrat ;
- Que l'autorité exécutive transmet à l'assemblée délibérante le rapport de la commission concession présentant notamment la liste des entreprises admises à présenter une offre et l'analyse des propositions de celles-ci, ainsi que les motifs du choix de l'entreprise candidate et l'économie générale du contrat ;
- Qu'au terme des négociations, son choix s'est porté sur l'entreprise VEOLIA ayant présenté la meilleure offre au regard de sa valeur technique, de ses intérêts financiers et de la qualité du service proposé (les raisons de ce choix sont exposées dans le rapport de l'exécutif annexé à la présente). Dans les conditions du contrat, cette entreprise devrait être la plus à même d'assurer la qualité et la continuité du service public ;
- Que le contrat a pour objet la gestion du service public d'assainissement collectif sur le périmètre des communes de Guiclan, Locmélard, Saint-Sauveur et Sizun, et présente les caractéristiques suivantes :
 - Durée : 5 années
 - Début de l'exécution du contrat : 1^{er} janvier 2024
 - Fin du contrat : 31 décembre 2028
 - Principales obligations du concessionnaire :
 - Le fonctionnement, la surveillance, l'entretien et la maintenance des installations des réseaux (y compris des postes de relèvement).
 - Le fonctionnement, la surveillance, l'entretien et la maintenance des ouvrages d'épurations.
 - Le renouvellement des matériels tournants, des accessoires hydrauliques et des équipements électromécaniques des réseaux.
 - La tenue à jour des plans et de l'inventaire des réseaux.
 - La facturation du service aux abonnés (via l'exploitant du service d'eau potable).
 - Les relations avec les abonnés.
 - La tenue à jour des plans, du système d'information géographique (SIG) et de l'inventaire technique des immobilisations.
 - La fourniture à la Communauté de communes du Pays de Landivisiau de conseils, avis et mises en garde sur toutes les questions relatives à la bonne marche de l'exploitation et à sa qualité globale.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1411-5 ;

Vu le rapport du Président sur le choix du concessionnaire du service public d'assainissement collectif sur le périmètre des communes de Guiclan, Locmélard, Saint-Sauveur et Sizun, joint en annexe ;

Vu la conférence des maires en date du 12 septembre 2023 ;

Ayant entendu son rapporteur, M. Jean Jézéquel, vice-président ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve le choix de l'entreprise VEOLIA en tant que concessionnaire du service public d'assainissement collectif sur le périmètre des communes de Guiclan, Locmélar, Saint-Sauveur et Sizun.**
- **Approuve les termes du contrat de concession de service public et ses annexes.**
- **Autorise le Président ou son représentant à signer le contrat de concession de service public avec l'entreprise VEOLIA.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
le 2 octobre 2023.

La Secrétaire de séance,
Marie Claire HENAFF.

Le Président,
Henri BILLON.





RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE CHOIX DU CONCESSIONNAIRE

**Concession de services pour
la gestion et l'exploitation du service public
de l'assainissement collectif**

Périmètre : Guiclan, Locmélar, Saint-Sauveur et Sizun



1.	Le rappel du contrat concerné	4
2.	Le déroulement de la procédure de mise en concurrence	5
2.1.	La phase des candidatures	5
2.2.	La phase des offres	5
2.3.	La phase de négociations	6
2.4.	Critères de jugement des offres	6
3.	L'analyse des offres	8
3.1.	Critère n°1 – Conditions techniques d'exécution	8
3.1.1.	Exploitation du service public de l'assainissement collectif	8
3.1.2.	Engagements techniques pour l'exploitation du service public	11
3.1.3.	Engagements relatifs au système d'information, qualité et fonctionnalités du système d'information	17
3.1.4.	Gestion patrimoniale	19
3.1.5.	Engagements en matière de développement durable et d'insertion	23
3.1.6.	Analyse globale du critère n°1 – Conditions techniques d'exécution	25
3.2.	Critère n°2 - Conditions financières de l'exécution du contrat	26
3.2.1.	Le niveau des tarifs assainissement collectif proposés	26
3.2.2.	La stabilité des prix	28
3.2.3.	La cohérence du compte d'exploitation prévisionnel ainsi que l'équilibre économique de ce compte	29
3.2.4.	Le niveau de risques pris par les candidats sur les paramètres économiques et notamment l'évolution des volumes et du nombre d'abonnés	35
3.2.5.	Le coût et les modalités de financement des investissements prévus au contrat	37
3.2.6.	Le niveau de la garantie à première demande	40
3.2.7.	Analyse globale du critère n°2 - Conditions financières de l'exécution du contrat	41
3.3.	Critère n°3 - Le service à l'utilisateur	42
3.3.1.	Engagements de qualité de service vis-à-vis des usagers	42
3.3.2.	Accueil et relations clientèles	46
3.3.3.	Mesures de satisfaction	47
3.3.4.	Analyse globale du critère n°3 – Le service à l'utilisateur	48
3.4.	Critère n°4 - La gouvernance et transparence	49
3.4.1.	Interopérabilité et d'accessibilité au système d'information par le Concédant	49
3.4.2.	Accessibilité aux données par le Concessionnaire	50
3.4.3.	Relations et moyens de communication avec le Concédant	51
3.4.4.	Reporting	52
3.4.5.	Information du Concédant	53
3.4.6.	Analyse globale du critère n°4 – Gouvernance et transparence	54
4.	Classement global des offres	55



1. LE RAPPEL DU CONTRAT CONCERNE

La présente consultation a pour objet de confier au concessionnaire, à compter du 1^{er} janvier 2024, pour une durée de cinq (5) ans, la gestion et l'exploitation du service public d'assainissement collectif et de ses installations via une concession de services.

Le périmètre géographique de ce contrat est constitué des territoires des communes de Guiclan, Locmélar, Saint-Sauveur et Sizun.

Après une période de tuilage d'une durée maximale de six (6) mois, le concessionnaire assumera les missions suivantes :

- Le fonctionnement, la surveillance, l'entretien et la maintenance des installations des réseaux (y compris des postes de relèvement) ;
- Le fonctionnement, la surveillance, l'entretien et la maintenance des ouvrages d'épurations ;
- Le renouvellement des matériels tournants, des accessoires hydrauliques et des équipements électromécaniques des réseaux ;
- La tenue à jour des plans et de l'inventaire des réseaux ;
- La facturation du service aux abonnés (via l'exploitant du service d'eau potable) ;
- Les relations avec les abonnés ;
- La tenue à jour des plans, du système d'information géographique (SIG) et de l'inventaire technique des immobilisations,
- La fourniture à la CC du Pays de Landivisiau de conseils, avis et mises en garde sur toutes les questions relatives à la bonne marche de l'exploitation et à sa qualité globale.

2.

2. LE DEROULEMENT DE LA PROCEDURE DE MISE EN CONCURRENCE

Par une délibération en date du 13 décembre 2022, le conseil communautaire a, entre autres, approuvé le principe d'une gestion unique et déléguée des services d'assainissement collectif sur les communes de Guiclan, Locmélar, Saint-Sauveur et Sizun via une concession de service public à compter du 1^{er} janvier 2024.

2.1. La phase des candidatures

Un avis de concession (avis d'appel public à la concurrence) envoyé le 17 janvier 2023 a fait l'objet d'une insertion au :

- Journal officiel de l'Union européenne (JOUE - avis n°39932-2023),
- Bulletin officiel des annonces des marchés publics (BOAMP - avis n°23-8321).

Par ailleurs, il a fait l'objet d'une publication sur le profil d'acheteur de la CC du Pays de Landivisiau (<https://www.megalis.bretagne.bzh>) à compter du 17 janvier 2023.

Les candidats disposaient initialement jusqu'au 15 mars 2023 à 12h00 au plus tard pour remettre leurs candidatures. Ce délai a été reporté au 29 mars 2023 à 12h00 au plus tard.

Comme précisé dans le registre des dépôts de plis de candidatures, deux (2) plis électroniques ont été remis avant les date et heure limites fixées dans l'avis de publicité. Aucun pli n'a été remis postérieurement aux date et heure limites susvisées.

Les plis de candidatures reçues, par ordre d'arrivée, sont les suivants :

- N°1 - SAUR,
- N°2 – VEOLIA.

Après analyse des documents produits par chacun des candidats, il est apparu que certains étaient manquants et/ou incomplets par rapport à ceux listés dans l'avis de concession. Dans ce cadre, il a été demandé, aux candidats, par courrier en date du 5 avril 2023 et publié le 5 avril 2023 via le profil d'acheteur de la CC du Pays de Landivisiau (<https://www.megalis.bretagne.bzh>), de compléter leur candidature.

L'ensemble des documents requis a été produit, dans les délais, par les candidats.

La commission concession réunie le 11 avril 2023, après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des candidatures, a jugé que chacune des candidatures au regard de leur situation juridique respective présentait les capacités et garanties financières, économiques, techniques et professionnelles suffisantes, respectait l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévues par les dispositions du code du travail et justifiait leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.

Les membres de la commission concession ont alors admis, à l'unanimité, les deux (2) candidats à présenter une offre.

2.2. La phase des offres

Le dossier de consultation a fait l'objet d'une publication sur le profil d'acheteur de la CC du Pays de Landivisiau (<https://www.megalis.bretagne.bzh>) à compter du 17 janvier 2023. Les candidats disposaient initialement jusqu'au 15 mars 2023 à 12h00 au plus tard pour remettre leurs offres. Ce délai a été reporté au 29 mars 2023 à 12h00 au plus tard.

2.

Comme précisé dans le registre des dépôts de plis contenant les offres, deux (2) plis électroniques ont été remis avant les date et heure limites précités. Aucun pli n'a été remis postérieurement aux date et heure limites sus-visées.

Les plis contenant les offres reçus, par ordre d'arrivée, sont les suivants :

- N°1 - SAUR,
- N°2 – VEOLIA.

Dans ce cadre, les plis contenant les offres n°1 et n°2 ont été analysés à savoir les plis remis par les deux (2) candidats suivants :

- SAUR,
- VEOLIA.

Le contenu et les modalités de présentation des offres étaient précisés aux articles 6 et 7 du règlement de la consultation.

Les membres de la commission concession ont alors admis, à l'unanimité, les deux (2) candidats ayant remis une offre, et ont autorisé le président à entrer en négociation avec les deux candidats.

2.3. La phase de négociations

Suite à l'avis rendu par la Commission Concession deux séances, avec chacun des candidats, de négociations ont été organisées :

- Séance n°1 – Le 16 mai 2023. Les candidats étaient invités à présenter oralement à l'aide de tout support qu'ils estimaient nécessaires leurs offres. La séance était axée, pour chacun des candidats autour des éléments techniques et financiers de leurs offres. A la suite de cette séance les candidats ont été invités à remettre une offre améliorée le 2 juin 2023 à 12h.
- Séance n°2 – Le 12 juin 2023. Les candidats étaient invités à présenter oralement à l'aide de tout support qu'ils estimaient nécessaires leurs offres améliorées. La séance était axée, pour chacun des candidats, autour des éléments techniques et financiers de leurs offres.

Chaque candidat a disposé, au cours de chaque séance, du même temps de discussion (Séance n°1 – 2h, Séance n°2 – 1h) et les ordres de passage ont été, pour la première séance, dans l'ordre suivant : VEOLIA / SAUR, et pour la deuxième séance, dans l'ordre suivant : VEOLIA / SAUR.

A la suite de la deuxième séance de négociations, chacun des candidats a été invité à remettre une offre finale sur la plateforme de dématérialisation de la Collectivité, le 7 juillet 2023 à 12h00. Chacun des deux candidats a remis une offre finale en temps et en heure, les offres ont été téléchargées et ouvertes par la Collectivité le 10 juillet 2023 matin.

2.4. Critères de jugement des offres

Concernant les critères de jugement des offres, ils étaient présentés, par ordre décroissant d'importance hiérarchique, à l'article 10 du règlement de la consultation à savoir :

- Les conditions techniques d'exécution du service, telle qu'elle ressort notamment du mémoire, appréciée sur la base des éléments suivants sans ordre de priorité :
 - Exploitation du service public d'assainissement collectif et notamment, de manière non exclusive : outils, moyens humains et matériels, organisation

- Engagements techniques pour l'exploitation du service public d'assainissement collectif et notamment, de manière non exclusive : technicité, maîtrise et qualité des rejets, engagement de qualités de service, délais d'intervention, méthodologie d'exploitation performance
- Engagements relatifs au système d'information, qualité et fonctionnalités du système d'information
- Gestion patrimoniale : pertinence des avant-projets et des propositions en matière de travaux neufs, engagements en matière de renouvellement, moyens affectés à la gestion patrimoniale
- Les engagements en matière de développement durable et d'insertion
- Les conditions financières de l'exécution du contrat, notamment appréciée sur la base des éléments suivants, sans ordre de priorité :
 - Le niveau des tarifs assainissement collectif proposés
 - La stabilité des prix au regard de la formule de révision
 - La cohérence du compte d'exploitation prévisionnel ainsi que l'équilibre économique de ce compte
 - Le niveau de risques pris par les candidats sur les paramètres économiques et notamment l'évolution des volumes et du nombre d'abonnés
 - Le coût et les modalités de financement des investissements prévus au contrat
 - Le niveau de la garantie à première demande
- Le service à l'utilisateur, notamment appréciée sur la base des éléments suivants, sans ordre de priorité :
 - Engagements de qualité de service vis-à-vis des usagers
 - Accueil et relations clientèles
 - Mesures de satisfaction
- La gouvernance et transparence, notamment appréciée sur la base des éléments suivants, sans ordre de priorité :
 - Interopérabilité et d'accessibilité au système d'information par le Concédant
 - Accessibilité aux données par le Concessionnaire
 - Relations et moyens de communication avec le Concédant
 - Reporting
 - Information du Concédant

3.

3. L'ANALYSE DES OFFRES

3.1. Critère n°1 – Conditions techniques d'exécution

3.1.1. Exploitation du service public de l'assainissement collectif

3.1.1.1. Organisation

	SAUR	VEOLIA
Organisation et processus de management		
Organisation hiérarchique	<p>Organisation principale autour du service local (Direction des Exploitations Bretagne Occidentale) rattaché à la direction régionale de Vannes.</p> <p>Système de management intégré.</p>	<p>Organisation principale autour du service local avec l'appui de la direction régionale du territoire Bretagne Ouest.</p> <p>Système de management intégré.</p>
Management direct du contrat	<p>Management du contrat par le futur remplaçant du Chef de secteur de Landivisiau, M. RANO, et M. POLLARD, référent contrat et directeur des exploitations.</p>	<p>Management du contrat par M. BAIL, manager du service local, assisté par M. LE GOFF, responsable du service assainissement.</p> <p>Appui par la directrice de contrat, Mme MOISSET, directrice du territoire.</p>
Formation et gestion des compétences	<p>Organisation de la formation des collaborateurs à partir d'entretiens individuels et d'une stratégie à moyen terme à l'échelle des équipes opérationnelles</p> <p>Mise à disposition d'une plateforme de formation en ligne "Saur Water Academy".</p> <p>Mise en place d'un plan de formation comprenant environ 120 "Journées Spot" de formations courtes par an.</p> <p>5% de la masse salariale investie dans la formation</p>	<p>86 formations dédiées aux métiers de l'eau potable</p> <p>Formation régulière des agents pour la prévention des risques et des accidents</p> <p>Réseau de centres de formation Campus Veolia</p> <p>4% de la masse salariale investie dans la formation</p>
Certifications globales	ISO 9001, ISO 14001, OHSAS 18001, ISO 50001	ISO 9001, ISO 14001, ISO 50001, ISO 45001, ISO 37001
Certifications à l'échelle du contrat	ISO 14001, ISO 9001 et ISO 45001 dès 2024	ISO 9001, ISO 14001 et OHSAS 45001 dès 2024

3.

3.1.1.2. Outils, moyens humains et matériels

	SAUR	VEOLIA
Moyens humains et moyens matériels		
Moyens humains exclusivement affectés au service	0,77 ETP répartis sur 11 personnes Stations et maintenance : 0,27 ETP répartis sur 1 agent Réseaux et travaux : 0,27 ETP répartis sur 3 agents Clientèle : 0,1 ETP répartis sur 1 agent Reporting et ingénierie : 0,07 ETP répartis sur 3 agents Encadrement : 0,05 ETP répartis sur 2 agents Supports : 0,01 ETP répartis sur 1 agent	0,85 ETP répartis sur 10 agents Usine et maintenance : 0,42 ETP répartis sur 2 agents Réseaux et travaux : 0,23 ETP répartis sur 2 agents Clientèle : 0,07 ETP répartis sur 2 agents Reporting et ingénierie : 0,03 ETP répartis sur 1 agent Encadrement : 0,07 ETP répartis sur 2 agents Supports : 0,03 ETP répartis sur 1 agent
Moyens humains disponibles	190 collaborateurs dans le département	41 collaborateurs sur le territoire Bretagne Ouest
Organisation du candidat	L'organisation est décomposée en 2 services : Exploitation / Clientèle	L'organisation est décomposée en 2 services : usines & maintenance / réseau clientèle terrain et travaux
Sécurité des agents	Déploiement d'une politique de prévention basée sur : Sensibilisation et formation des agents (70 000 h/an), journées sécurité, habilitation Equipements de l'ensemble des agents des EPI et EPC nécessaires	Déploiement d'une politique de prévention basée sur : Formation des agents, "Les 2 minutes attitudes", questionnement des agents sur les risques, causerie sécurité chaque semaine, 26 visites sécurité par an sur le périmètre Equipements de l'ensemble des agents des EPI et EPC nécessaires
Véhicules et engins	Véhicules légers (dont la moitié électrique), camion de recherche de fuite, camion benne 3,5 T, potence, mini-pelle, camion hydro Matériels de travaux, d'intervention et de sécurité disponibles	Camion plateau avec grue auxiliaire 2,5 T, fourgon travaux, fourgon, véhicules légers, poids lourd 16T, remorque, mini-pelle Matériels de travaux d'intervention et de sécurité disponibles
Stocks de pièces	Stock de pièces à Landivisiau et à Pont-L'abbé	Stock de pièces à Landivisiau, Brest et la STEP de Sizun Stocks complémentaires à Morlaix, Brest et Châteaulin
Matériel d'hydrocurage et ITV + matériel spécifique	Hydrocureuses et camions ITV	Camions ITV
Métrie et suivi de la qualité de l'eau	Turbidimètre, Cales normalisées pour canal débit métrique, Préleveurs, Débitmètre portable, Poids étalons au laboratoire, Thermomètre étalon, Étalons pour spectrophotomètre, Solutions étalon pH, conductivité et Redox.	Thermomètre étalon, Poids étalons, pHmètre de référence, étalon RedOx, kits terrain, microméthodes
Laboratoire d'analyses	CARSO	CARSO

3.

	SAUR	VEOLIA
Sous-traitance envisagée		
Nature des opérations sous-traitées	Contrôles réglementaires, entretien des espaces verts, travaux de voirie, maintenance spécifique, location de matériel spécifique	Chaudronnerie, travaux en hauteur, maintenance, rembobinage moteurs et travaux sur pompes, entretien et maintenance, entretien des espaces verts et des locaux, travaux de terrassement, voirie, évacuation des déchets, contrôles réglementaires
Nature et origine des sous-traitants	Grandes entreprises et PME Majoritairement des entreprises locales ou avec des implantations locales pour favoriser le tissu économique	Grandes entreprises et PME Majoritairement des entreprises locales ou avec des implantations locales pour favoriser le tissu économique
Relation entre le concessionnaire et les sous-traitants	Sélection des sous-traitants selon les principes de proximité et de réactivité, avec des contrats cadre associés à des plans de prévention. Evaluation annuelle des entreprises	Sélection parmi une liste de sous-traitants évalués et classés par la direction des achats Evaluation tous les deux ans des entreprises sur la base du respect des critères : engagements, relations, sécurité et environnement, technique, certification, prix, implantation
Part de la sous-traitance à des PME	20%	30%

Pour l'exploitation du service public de l'assainissement collectif :

L'offre de SAUR est très satisfaisante. Elle propose une organisation générale adaptée au service. Elle propose les moyens humains mobilisés les plus faibles. L'organisation des moyens humains du service est cohérente. Elle propose des moyens matériels adaptés. Elle propose un taux de sous-traitance dédiée aux PME intéressant.

L'offre de VEOLIA est très satisfaisante. Elle propose une organisation générale adaptée au service. Elle propose des moyens humains mobilisés adaptés. L'organisation des moyens humains du service est cohérente. Elle propose des moyens matériels adaptés. Elle propose un taux de sous-traitance dédiée aux PME le plus intéressant.

L'offre de VEOLIA est la plus avantageuse. L'offre de SAUR est la moins avantageuse.

3.

3.1.2. Engagements techniques pour l'exploitation du service public

3.1.2.1. Méthodologie d'exploitation et technicité

	SAUR	VEOLIA
Engagements et moyens de pilotage		
Moyens de pilotage des installations	Pilotage des installations via le CPO, basé à Vannes, avec l'exploitation de l'ensemble des données	Pilotage des installations est assurée par la supervision à distance et des tournées régulières sur les ouvrages
Conditions d'exploitation des stations d'épuration	<p>Passage 2 fois par semaine sur la STEP de Sizun Optimisation du process de traitement avec une sonde redox et une sonde à oxygène et une optimisation des quantités de boues extraites</p> <p>Visite hebdomadaire sur les STEP de Saint-Sauveur, du Liorzou et de Saint-Cadou</p> <p>Visite bimensuelle sur les STEP de Kernoen et Saint-Dodu</p> <p>Identification des améliorations nécessaires sur la station</p> <p>Refus de s'engager sur la conformité des rejets de la STEP de Saint-Sauveur, mais mise en place d'une exploitation régulière</p> <p>Nettoyage renforcé du dégrilleur et de la chasse sur la STEP du Liorzou pour prévenir le risque de colmatage</p>	<p>Visite hebdomadaire de la STEP de Sizun, avec des passages plusieurs fois par semaine pour le contrôle des paramètres de pilotage</p> <p>Visite hebdomadaire de STEP du Liorzou, avec alternance chaque semaine du filtre utilisé</p> <p>Visite 3 fois par semaine sur la STEP de Saint-Sauveur</p> <p>Visite hebdomadaire sur les STEP de Kernonem, Saint-Cadou et Saint-Dodu pour le contrôle visuel des ouvrages</p>
Conditions d'exploitation des postes de refoulement	<p>Passage régulier pour l'entretien des poires de niveau et l'évacuation des refus de dégrillage</p> <p>Entretien annuel des équipements électromécaniques</p> <p>Etalonnage des débits des pompes en 2024</p> <p>Exploitation afin de ne pas avoir plus de 9 débordements par an</p>	<p>Visite mensuelle de contrôle en complément du suivi quotidien via la supervision</p> <p>Entretien annuel des équipements électromécaniques</p>
Nombre de curage annuel des postes de refoulement	1 fois par an	2 fois par an

3.

	SAUR	VEOLIA
Programme d'analyses et autosurveillance	<p>Application du programme réglementaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - STEP de Sizun : Eau traitée : 442 analyses sur 5 paramètres Bassin biologique : 26 analyses sur 1 paramètre Boues extraites : 26 analyses sur 1 paramètre - STEP de Liorzou : Eau traitée : 108 analyses sur 4 paramètres - STEP de Saint-Sauveur : Eau traitée : 104 analyses sur 4 paramètres - STEPs de Saint-Dodu, Saint-Cadou et Kernoen : Eau traitée : 48 analyses sur 4 paramètres <p>Mise à disposition mensuelle des résultats d'analyses</p>	<p>Application du programme réglementaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - STEP de Sizun : Eau traitée : 416 analyses sur 4 paramètres Bassin biologique : 208 analyses sur 2 paramètres Boues extraites : 51 analyses sur 1 paramètre - STEP de Liorzou : Eau traitée : 260 analyses sur 5 paramètres - STEP de Saint-Sauveur : Eau traitée : 108 analyses sur 5 paramètres
Gestion des boues et des sous-produits de traitement	Evacuation des boues vers un centre de compostage à Saint-Servais	<p>Evacuation des boues vers un centre de compostage</p> <p>Evacuation des produits de curage vers le site de la société SARP Ouest à Guilers</p>
Conditions d'exploitation des réseaux	<p>Remise à niveau et de renouvellement des tampons</p> <p>Réalisation des campagnes de mesure pour le diagnostic</p>	<p>Contrôle par caméra avec Zoom optique après chaque opération de curage</p> <p>Réalisation des campagnes de mesure pour le diagnostic</p>

3.

3.1.2.2. Délais d'intervention

	SAUR	VEOLIA
Capacité et modalités d'intervention		
Délai de première intervention hors astreinte - Non urgente	45 minutes Le délai est calculé entre l'alerte et l'arrivée sur place du premier agent	120 minutes Le délai est calculé entre l'alerte et le démarrage de l'intervention
Délai de première intervention hors astreinte - Urgente	45 minutes	30 minutes
Organisation et moyens humains de l'astreinte	<p>L'astreinte est assurée par une équipe de 4 collaborateurs (3 niveaux d'astreinte : Intervention / Orienteur / Crise) en permanence, avec la possibilité de mobiliser 21 autres collaborateurs locaux en cas de crise.</p> <p>Les équipes disposent d'un accès à distance et en permanence aux ouvrages à travers l'application MOBIPOL.</p> <p>Un numéro unique dédié et non surtaxé pour l'astreinte</p>	<p>L'astreinte est assurée par le service local composé de 5 agents Une astreinte régionale est également mobilisable, tout comme l'astreinte des sous-traitants locaux Possibilité de mobiliser 11 agents supplémentaires sur Morlaix, Brest et Châteaulin</p> <p>Les alertes sont directement transmises au personnel d'astreinte qui évalue les besoins et engage les opérations nécessaires</p> <p>Un numéro unique pour les usagers et le numéro direct de l'astreinte d'encadrement pour la collectivité, avec un rapport d'intervention à la fin de chaque astreinte</p>
Délai d'intervention en astreinte	45 minutes	30 minutes
Moyens de gestion de crise	<p>160 agents mobilisables en 6 minutes</p> <p>Groupe électrogène 400 kVA sous 4h</p>	<p>Groupes électrogènes sous 2h</p> <p>Cartes automates sous 4h</p> <p>Engins de chantier sous 1h</p>
Cellule de crise et relations avec la Collectivité	<p>Cellule de crise localisée dans les locaux à Vannes ou sur le CPO à Pont-L'Abbé, possibilité de l'installer dans les locaux de la Collectivité sur demande</p> <p>Doublement de la cellule de crise avec une cellule technique au CPO de Vannes</p> <p>Ouverte d'une main courante pour le suivi permanent de la crise</p> <p>Mise en place d'un canal What's App avec la collectivité</p>	<p>Cellule de crise conjointe avec la Collectivité situés dans les locaux à Landivisiau</p> <p>Ouverture d'une main courante dans l'application CRISIS centralisant l'ensemble des informations</p>

3.

	SAUR	VEOLIA
Relation presse et communication avec les usagers	<p>Désignation des responsables de la communication en cas de crise, support de la direction communication</p> <p>Dispositif d'alerte téléphonique (PALOMA) jusqu'à 25 000 foyers/heure</p>	<p>La cellule de crise assure la gestion de la communication avec les médias</p> <p>Dispositif d'alerte téléphonique (CEDRALIS) jusqu'à 20 000 personnes par heure en appel, en 15 minutes par message</p>
Capitalisation de la gestion de crise	<p>Réalisation d'une fiche événement avec les mesures préconisées</p>	<p>Edition d'un rapport de gestion de crise via CRISIS</p> <p>Réalisation d'un retour d'expérience avec la CCPL dans les 15 jours</p>
Actions de prévention organisées	<p>Réalisation d'un plan de gestion de crise au cours du premier semestre 2024</p> <p>Veille hydrométéorologique</p> <p>1 exercice de crise sur la durée du contrat avec validation du scénario par la Collectivité</p>	<p>Réalisation d'un plan interne de gestion de crise incluant un DOPC au cours du premier semestre 2024</p> <p>1 exercice de crise sur la durée du contrat</p>

3.

3.1.2.3. Engagement de qualités de service et qualité de l'eau

	SAUR	VEOLIA
Engagements sur les indicateurs de performances et méthode d'amélioration		
Taux d'obstructions sur les réseaux u/an/km	0,1	0,05
Taux d'obstructions sur les branchements u/an/1000BR	1,8	1,4
Contrôle des branchements		
2024	50	50
2025	50	50
2026	50	50
2027	50	50
2028	50	50
Curage préventif		
2024	838,00	850,00
2025	838,00	850,00
2026	838,00	850,00
2027	838,00	850,00
2028	838,00	850,00
Inspections télévisées		
2024	2094,00	2100,00
2025	2094,00	2100,00
2026	2094,00	2100,00
2027	2094,00	2100,00
2028	2094,00	2100,00
Diagnostic permanent	<p>Déploiement de la démarche Diag360 permettant la compilation et l'exploitation des différentes données du service pour l'identification des zones sensibles aux eaux claires parasites et la préconisation de travaux auprès de la collectivité pour la commune de SIZUN</p> <p>Inspection visuelle nocturne de 8,4 km par an</p> <p>Mise en place de deux sondes sur le réseau de Sizun</p> <p>L'ensemble des inspections doit permettre de réduire de 5% les eaux claires parasites sur la commune de Sizun</p> <p>Pas d'analyse RSDE prévue</p>	<p>Déploiement de la solution FluksAqua pour le suivi des indicateurs et des données du service, avec la mise en œuvre du diagnostic permanent sur l'ensemble du périmètre</p> <p>Inspection visuelle nocturne de 1,5 km par an</p> <p>L'ensemble des inspections doit permettre une baisse de 3% par an de l'indicateur de performance sur les ECP</p> <p>Pas d'analyse RSDE stricte, mais le déploiement de capteurs pour mesurer la quantité de polluants rejeter sur 5 sites pré-identifiés</p>

3.

	SAUR	VEOLIA
Lutte contre l'H ₂ S	Réalisation d'une campagne de mesure sur les 9 exutoires des réseaux en 2024 Etablir une cartographie des points à risque	Cartographie annuelle des plaintes d'odeur et des zones sensibles à l'H ₂ S Mesure régulière par sonde sur le poste de refoulement Trevilis

Pour l'exploitation du service d'assainissement collectif :

L'offre de SAUR est très satisfaisante. Elle propose des délais d'interventions satisfaisants, mais les plus longs pour les interventions d'urgence et en astreinte. Elle propose des dispositions en cas de crise cohérentes mais les moins avantageuse pour la collectivité. Elle propose des conditions d'exploitation cohérente des ouvrages et des réseaux. Elle propose les engagements de service les moins avantageux pour l'ensemble des éléments à l'exception des inspections nocturnes des réseaux. Elle propose une démarche de lutte contre l'H₂S adaptée.

L'offre de VEOLIA est très satisfaisante. Elle propose les délais d'interventions les plus courts, sauf pour les interventions non urgentes avec un délai très long. Elle propose des dispositions en cas de crise les plus avantageuse pour la collectivité. Elle propose des conditions d'exploitation cohérente des ouvrages et des réseaux. Elle propose les engagements de service les plus avantageux pour l'ensemble des éléments à l'exception des inspections nocturnes des réseaux. Elle propose une démarche de lutte contre l'H₂S adaptée.

L'offre de VEOLIA est la plus avantageuse. L'offre de SAUR est la moins avantageuse.

3.

3.1.3. Engagements relatifs au système d'information, qualité et fonctionnalités du système d'information

3.1.3.1. Gouvernance et gestion du système d'information

	SAUR	VEOLIA
Gouvernance et gestion du SI		
Schéma directeur informatique	SI construit autour du principe d'urbanisation s'appuyant sur des solutions du marché	SI construit autour d'un centre de données dédiés au contrat
Niveau hiérarchique de gestion et moyens	La gouvernance est assurée par le DSI à l'échelle de l'entreprise	La gouvernance est assurée par le DSI à l'échelle de l'entreprise
Sécurité du SI	Mise en place et gestion d'un Security Operation Center	Sécurité à 3 niveaux : - équipe de sécurité au niveau du groupe - équipe dédiée au niveau France - DSI de région pour le relai des actions de l'équipe nationale au niveau local
Fiabilité des données et méthodologie de construction des indicateurs		
Méthode et détail des calculs	Toutes les formules de calcul sont disponibles à la Collectivité Automatisation de tous les calculs pour garantir la fiabilité	Corrélation automatique de tous les résultats de calcul pour vérifier leur pertinence Disponibilité permanente des données stockées en ligne
Origine et stockage des données	Données récupérées une fois par jour sur les sites peu critiques Suivi en temps réel si nécessaire sur site critique et / ou d'intérêt	Qualification et enrichissement des données dans l'entrepôt de données Datedesk
Méthode et moyens pour le contrôle de la qualité des données	Contrôle par échantillonnage des données par l'ingénieure reporting Contrôle des gammes de mesure de l'instrumentation lors des opérations de maintenance	Vérification régulière des données des applications et des remontées terrain Contrôle des gammes de mesure de l'instrumentation lors des opérations de maintenance
Continuité du SIG en fin de contrat		
Conditions du tuilage avec le nouvel exploitant	Inventaire du patrimoine informatique en fin de contrat, en collaboration avec le nouveau concessionnaire	Remise de l'ensemble des données en format interopérable
Interopérabilité avec les outils de la Collectivité	Possibilité pour le nouveau concessionnaire d'acquérir une licence CARL Source pour faciliter la réversibilité	Restitution dans un format exploitable des données générées au cours du contrat à la CCPL Proposition pour chaque brique SI d'une solution de transfert de données automatique

3.

3.1.3.2. Composition et fonctionnalités du SI

	SAUR	VEOLIA
Composition et fonctionnalité du SI		
Exploitations et planification des opérations	Supervision : GEREMI Planification des interventions : PDI Exploitation terrain : Mobi+	Planification des interventions : MOVEO Supervision : Topkapi Cartographie de l'exploitation : ATLAS
Gestion patrimoniale	GAM&EAU	CANOPE
Autosurveillance et qualité de l'eau	GAM&EAU QP	OPALE
Gestion clientèle	SMART Index, SAPHIR, SAPHIR Smart Contact, NAIA	SI Client
Autres fonctions	MIRE (Modélisation), PHILEAS (Finances), HUMANY (RH)	GED, DYNAMO (Tableaux de bord), CRISIS, LINEO (échange avec la collectivité)

Sur le système d'information :

L'offre de SAUR est très satisfaisante. Elle propose une organisation et une sécurité du SI adaptées. Elle propose des fonctionnalités complètes. Elle propose des conditions de reprise du SI satisfaisantes.

L'offre de VEOLIA est très satisfaisante. Elle propose une organisation et une sécurité du SI adaptées. Elle propose des fonctionnalités complètes. Elle assure le contrôle de cohérence des calculs du SI par corrélation. Elle propose un accompagnement à la mise en place de solution d'échange automatique avec le SI de la collectivité.

L'offre de VEOLIA est la plus avantageuse. L'offre de SAUR est la seconde la plus avantageuse.

3.

3.1.4. Gestion patrimoniale

3.1.4.1. Moyens affectés à la gestion patrimoniale

	SAUR	VEOLIA
Moyens et engagements pour la maintenance		
Outil de GMAO déployé	GAM&EAU, solution CARL Source	VAMS, basé sur le progiciel Infor EAM
Organisation globale de la démarche de maintenance	<p>Politique de maintenance globale avec prise en compte du cycle de vie (planification, acquisition, exploitation, fin de vie)</p> <p>Politique de maintenance basée sur le risque et la criticité associé à chaque équipement (4 niveaux de risque) selon des références AMDEC</p> <p>Maintenance selon la norme NF EN 13306 X</p> <p>La maintenance est réalisée selon trois niveau : Entretien courant (par les agents d'exploitation), Maintenance curative et préventive (électromécaniciens, informations industriels), Opération de renouvellement (équipes spécialisées)</p>	<p>Politique de maintenance basée sur la criticité des équipements, le suivi de leur fonctionnement et les retours d'expérience sur les dysfonctionnements</p> <p>La maintenance est réalisée selon trois niveau : Systématique / Prédictive / Curative</p> <p>Le maintenance prédictive utilise l'ensemble des paramètres de fonctionnement des équipements, et s'intéresse également à la performance énergétique</p> <p>Les classes de maintenance sont adaptées en permanence</p>
Maintenance des équipements électromécaniques	<p>Analyses vibratoires annuelle sur certains équipements</p> <p>Maintenance globale annuelle sur les compresseurs</p> <p>Maintenance des centrifugeuses toutes les 3000 heures de fonctionnement</p>	<p>Entretien annuel des agitateurs</p> <p>Contrôle mensuel et révision annuelle des compresseurs</p>
Maintenance des équipements électriques	<p>Thermographique annuelle</p> <p>Prélèvement et analyse de l'huile des transformateurs</p>	<p>Thermographie annuelle des armoires</p>
Maintenance des équipements de mesure	<p>Etalonnage et nettoyage mensuel</p>	<p>Contrôle et vérification annuelle des capteurs</p> <p>Nettoyage mensuel</p>
Maintenance des accessoires réseaux	<p>Contrôle visuel lors des visites d'exploitation</p>	<p>Nettoyage et maintenance des détecteurs de surverse après chaque débordement</p>
Engagements et moyens de mise à jour de l'inventaire		
Délai de mise en forme de l'inventaire initial	3 mois	3 mois
Méthode et fréquence de mise à jour	Mise à jour par la GMAO et les remontées d'information suite aux interventions	Mise à jour par la GMAO et les remontées d'information suite aux interventions

3.

	SAUR	VEOLIA
Composition et fonctionnalité du SIG		
Délai de constitution	6 mois	6 mois
Nature de la solution déployée	SIG, basé sur la solution ArcGis d'ESRI	Solution VIGIE, avec une base Postgres et mise à jour via QGIS
Applications associées au SIG	GMAO	CANOPEE
Méthode de suivi et de mise à jour	Mise à jour sur la base des plans de récolement transmis	Mise à jour régulière sur la base de l'ensemble des informations disponibles après contrôle par un géomaticien
Fréquence de mise à jour	Sous 1 mois après la réception des plans de récolement Sous 1 semaine en cas de demande urgente de la Collectivité	En permanence, et sous 1 mois après la réception des plans de récolement
Niveau de précision	Classe A pour les nouveaux branchements et les travaux réalisés	Classe A pour les nouveaux branchements et les travaux réalisés
Sécurité du patrimoine concédé		
Etudes de vulnérabilité des ouvrages	Etude de risque de défaillance sur les STEP de Sizun (2024), de Liorzou et de Saint-Sauveur (2025).	Analyse des risques de défaillance sur la STEP de Sizun et les neuf postes du réseau Bilan du niveau de sécurité et de sûreté en 2024, avec mise à jour annuelle
Engagements pour le renforcement de la sécurité des sites	Remplacement des télécommunications DATA par un protocole IP sécurisé	Remplacement des télécommunications avec le déploiement de la télégestion sur l'ensemble des sites Formation des équipes d'exploitation au risque cybersécurité

L'offre de SAUR est très satisfaisante. Elle propose un programme de maintenance adapté. Elle propose des délais de constitution de l'inventaire et du SIG satisfaisants. Elle propose des actions en faveur de la sécurité des STEP.

L'offre de VEOLIA est très satisfaisante. Elle propose un programme de maintenance adapté. Elle propose des délais de constitution de l'inventaire et du SIG satisfaisants. Elle propose des actions en faveur de la sécurité sur une partie des ouvrages, et un bilan global de la sécurité/sûreté du service.

L'offre de VEOLIA est la plus avantageuse. L'offre de SAUR est la moins avantageuse.

3.

3.1.4.2. Engagements en matière de renouvellement

	SAUR	VEOLIA
Programme de renouvellements et justifications		
Méthode de planification et de suivi du renouvellement	Etablissement du programme selon cinq éléments : indice de vétusté, indice d'obsolescence, criticité, performance et coûts d'exploitation	La politique de renouvellement est abordée comme une politique de gestion des actifs (basée sur la norme ISO 55000), avec une analyse des risques et de la criticité dans les 6 premiers mois Plan de renouvellement selon l'ancienneté des équipements et de leur état de fonctionnement (méthode statistique pour les compteurs, logiciel Veolia Pumps pour les pompes) Déploiement de l'outil MOSARE pour la remise d'une étude de priorisation des renouvellements de réseaux
Montant global du PPR, hors RNP	106 554,58 €	148 285,00 €
Renouvellement des équipements électromécaniques des stations d'épuration		
<i>Montant total</i>	35 686,00 €	40 966,00 €
<i>Nombre total d'opérations</i>	8	8
<i>Détail des principales opérations (nature, nombre et montant)</i>	2 compteurs et débitmètres, 1 équipements de mesure, 1 pompe, 1 télégestion, 2 turbines d'aération,	1 automate, 2 lits de roseaux, 2 pompes, 1 supervision, 1 télégestion, 1 logiciel
Renouvellement des équipements électromécaniques de relevage		
<i>Montant total</i>	7 619,00 €	41 504,00 €
<i>Nombre total d'opérations</i>	5	20
<i>Détail des principales opérations (nature, nombre et montant)</i>	1 débitmètre, 3 pompes, 1 télégestion	1 automate, 1 compresseur, 3 équipements électriques, 3 équipements de mesure, 8 pompes, 4 télégestions
Renouvellement des branchements		
<i>Montant total</i>	42 502,00 €	57 225,00 €
<i>Nombre total d'opérations</i>	25	25
Renouvellement non programmé		
<i>Montant total</i>	20 747,58 €	8 590,00 €

L'offre de SAUR est satisfaisante. Elle propose un programme de renouvellement des équipements adapté pour les stations d'épuration, mais un programme limité pour les postes de refoulement. Elle propose le tarif de renouvellement des branchements le plus intéressant Elle propose l'enveloppe de renouvellement non programmé la plus importante.

3.

L'offre de VEOLIA est satisfaisante. Elle propose le programme de renouvellement des équipements le plus ambitieux. Elle propose le tarif de renouvellement des branchements le moins intéressant. Elle propose une enveloppe de renouvellement non programmé satisfaisante.

L'offre de VEOLIA est la plus avantageuse. L'offre de SAUR est la moins avantageuse.

3.1.4.3. Pertinence des avant-projets et des propositions en matière de travaux neufs

	SAUR	VEOLIA
Avant-projets des travaux neufs et justifications		
Nature et montants de investissements complémentaires	STEP : 1 opération pour un total de 846 € Réseaux : 3 opérations pour un total de 13 374 € Outils d'exploitation : 7 opérations pour un total de 26 190 €	STEPS : 8 opérations pour un total de 12 682 € Postes : 7 opérations pour un total de 16 374 € Réseaux : 1 opération pour un montant total de 2 276 €
Objectifs et justifications des travaux	Les investissements visent principalement à équiper les ouvrages d'équipements de base et de renforcer les moyens du service pour le contrôle analytique	Les investissements visent prioritairement à renforcer la sécurité et l'instrumentation des ouvrages

L'offre de SAUR est satisfaisante. Elle propose un programme d'investissements limité. Les investissements portent principalement sur les outils d'exploitation du service.

L'offre de VEOLIA est satisfaisante. Elle propose un programme d'investissements le plus ambitieux mais limité également. Les opérations portent principalement sur la sécurisation des ouvrages.

L'offre de VEOLIA est la plus avantageuse. L'offre de SAUR est la moins avantageuse.

Sur la gestion patrimoniale, au regard des conclusions précédemment présentées :

L'offre de SAUR est satisfaisante.

L'offre de VEOLIA est satisfaisante.

L'offre de VEOLIA est la plus avantageuse. L'offre de SAUR est la moins avantageuse.

3.

3.1.5. Engagements en matière de développement durable et d'insertion

3.1.5.1. Engagement en faveur du développement durable et de la performance environnementale du service

	SAUR	VEOLIA
Propositions en matière de développement durable et économie circulaire		
Gestion des espaces verts	Gestion différenciée des espaces verts et fauchage tardif Etude pour la mise en place de l'écopâturage sur certains sites	Gestion différenciée des espaces verts et selon une charte établie avec l'UICN
Préservation du milieu naturel		Réalisation d'un diagnostic biodiversité sur le site de la STEP de Sizun, avec reproduction des conclusions sur les sites de Locmélar et Saint-Sauveur Mise en place de gîtes adaptés pour la faune sur la STEP de Sizun Panneaux pédagogiques de présentation des espèces locales
Gestion des déchets	Mise en place d'une politique de tri et de gestion des déchets avec une préférence pour le recyclage et la valorisation	Mise en place d'une politique de tri et de gestion des déchets avec une préférence pour le recyclage et la valorisation
Politique d'achat et circuits courts	Favoriser les achats auprès d'entreprises locales	Favoriser les achats auprès d'entreprises locales
Bilan carbone et suivi de l'impact du service	Pas de bilan carbone	Réalisation d'un bilan carbone en 2025 avec l'outil GreenPath pour l'ensemble du service Réduction de 2% des émissions de GES sur la durée du contrat
Transport et mobilité	Optimisation des temps de trajets entre les rendez-vous Réflexion en cours de contrat pour le déploiement de véhicule électrique avec la Collectivité	Formation des agents à l'écoconduite Accompagnement des agents pour l'adoption d'une mobilité électrique pour leurs trajets privés
Optimisation des procédés de dépollution	Optimisation du process sur la STEP de Sizun	Optimisation du taux de boues sur la STEP de Sizun
Politique énergétique	100% d'énergie renouvelable Identification des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) possible lors de l'inventaire initiale	Suivi de la performance énergétique de sites du service
Amélioration de la performance environnementale		
Consommation énergétique	7 000 kWh économisés sur la consommation énergétique de la STEP de Sizun	5% de baisse de la consommation énergétique de la STEP de Sizun, soit 3 500 kWh

3.

	SAUR	VEOLIA
Consommation de réactifs	Réalisation d'une étude pour l'optimisation de la déphosphatation sur la STEP de Sizun avec une baisse visée de 30% de la consommation en chlorure ferrique	Diminution de 25% de la consommation en chlorure ferrique sur la STEP de Sizun
Communication et actions vers la vie locale et la population		
Montant dédié à la communication sur la durée du contrat	0 €	5 000 €
Communication	Diffusion de supports de communication Campagnes ciblées (lingettes) Possibilité d'organiser des événements de communication	Diffusion de supports de communication Journées d'actions à destination du grand public
Manifestations en lien avec le développement durable	Action de sensibilisation des agents chaque année sur la biodiversité Accompagnement de la collectivité pour la mise en place d'actions de solidarité internationale	

3.1.5.2. Engagement en matière d'insertion

	SAUR	VEOLIA
Engagements en matière d'insertion sociale		
Nombre d'heures dédiées à l'insertion	100 heures par an	150 heures par an
Nature de prestation dédiées à l'insertion	Entretien des espaces verts : ESAT Les Genêts d'Or	Entretien des espaces verts Contrôle de conformité des branchements Exploitation simple des STEP
Relation avec les organismes d'insertion	Mise en place d'un partenariat renforcée avec ART, dont la transmission régulière des offres d'emploi Echange avec l'organisme d'insertion tout au long du parcours Rédaction d'un rapport annuel sur l'insertion pour la collectivité	Mise en place d'un partenariat renforcée avec ART, Mission Locale, Up'Interim, Association Jeunesse Entreprise du Finistère, avec des réunions régulières pour le suivi des objectifs
Apprentissage et formation	1 alternant sur la durée du contrat	1 alternant par an à l'échelle du Territoire

3.

Sur le développement durable et l'insertion :

L'offre de SAUR est satisfaisante. Elle propose des engagements adaptés pour le développement durable, avec des engagements chiffrés sur la réduction de la consommation énergétique et de la consommation de réactifs sur la STEP de Sizun. Elle ne propose pas de bilan Carbone et de montant pour le fonds de communication. Elle propose des engagements en matière d'insertion professionnelle satisfaisants.

L'offre de VEOLIA est très satisfaisante. Elle propose les engagements les plus complets pour le développement durable, avec des engagements chiffrés sur la réduction de l'empreinte carbone et la consommation énergétique. Elle propose un fonds de communication satisfaisant. Elle propose des engagements en matière d'insertion professionnelle les plus ambitieux.

L'offre de VEOLIA est la plus avantageuse. L'offre de SAUR est la moins avantageuse.

3.1.6. Analyse globale du critère n°1 – Conditions techniques d'exécution

Au regard des éléments présentés les offres des candidats sont appréciées et synthétisées dans le tableau ci-dessous :

	SAUR	VEOLIA
Exploitation du service public de l'assainissement collectif	L'offre de SAUR est très satisfaisante. Elle est la moins avantageuse.	L'offre de VEOLIA est très satisfaisante. Elle est la plus avantageuse.
Engagements techniques pour l'exploitation du service	L'offre de SAUR est très satisfaisante. Elle est la moins avantageuse.	L'offre de VEOLIA est très satisfaisante. Elle est la plus avantageuse.
Système d'information	L'offre de SAUR est très satisfaisante. Elle est la moins avantageuse.	L'offre de VEOLIA est très satisfaisante. Elle est la plus avantageuse.
Gestion patrimoniale	L'offre de SAUR est satisfaisante. Elle est la moins avantageuse.	L'offre de VEOLIA est satisfaisante. Elle est la plus avantageuse.
Développement durable et insertion	L'offre de SAUR est satisfaisante. Elle est la moins avantageuse.	L'offre de VEOLIA est très satisfaisante. Elle est la plus avantageuse.

Sur ce critère le classement est donc le suivant :

	SAUR	VEOLIA
Classement	2 ^{ième}	1 ^{ière}

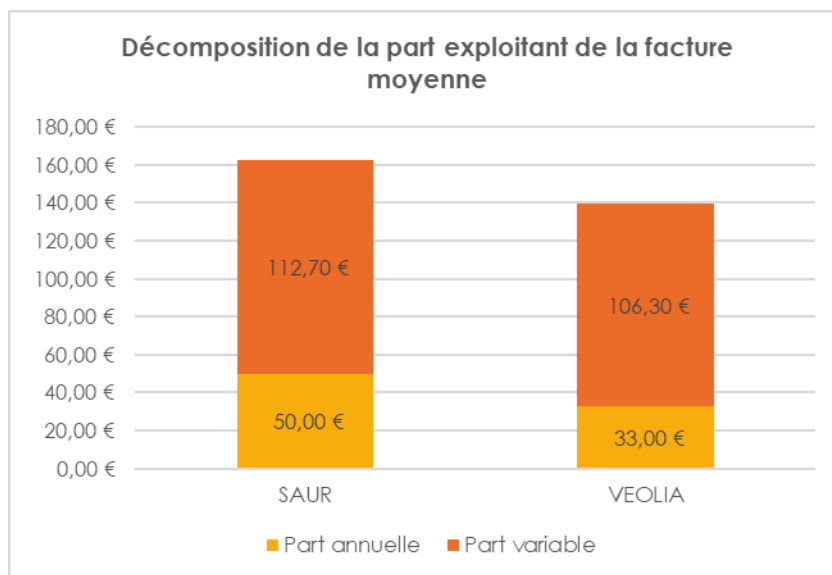
3.

3.2. Critère n°2 - Conditions financières de l'exécution du contrat

3.2.1. Le niveau des tarifs assainissement collectif proposés

► PRIX DU SERVICE

	SAUR	VEOLIA
Prix du service aux abonnés		
Part fixe annuelle (en €)	50,00 €	33,00 €
Part variable sur la consommation (en €/m ³)	1,1270 €	1,0630 €
Montant de la part exploitant d'une facture 120 m ³	185,24 €	160,56 €
Montant de la part exploitant d'une facture pour la consommation moyenne de 100 m ³	162,70 €	139,30 €
Ecart avec l'offre la plus basse pour une consommation moyenne	16,8%	0,0%
Ecart avec l'offre la plus basse pour une consommation moyenne	23,40 €	0,00 €
Part annuelle	50,00 €	33,00 €
Part variable	112,70 €	106,30 €



L'offre de SAUR est satisfaisante. Elle propose la tarification la moins avantageuse tant sur la part fixe que sur la part variable.

L'offre de VEOLIA est satisfaisante. Elle propose la tarification la plus avantageuse tant sur la part fixe que sur la part variable.

3.

BORDEAU DES PRIX UNITAIRES

	SAUR	VEOLIA
Travaux		
Modification d'un branchement à la demande de l'abonné	1 151,00 €	1 450,00 €
Travaux de branchement neuf pour le compte d'un abonné	2 200,00 €	3 000,00 €
Déplacement d'ouvrage en cas de travaux de voirie	433,00 €	1 700,00 €
Déplacement, établissement ou suppression d'un ouvrage à usage collectif	1 015,00 €	1 700,00 €
désobstruction ou réparation du branchement du fait de la négligence d'un usager	174,00 €	350,00 €
Autre		
contrôle de la conformité des branchements à l'occasion de la cession d'un bien immobilier	160,00 €	156,00 €
contrôle de conformité des branchements neufs	160,00 €	156,00 €
contrôle de conformité de branchements existants à la demande de la Collectivité	160,00 €	131,00 €
contrevisite de conformité à la demande de la collectivité	80,00 €	96,00 €
Inspection télévisuelle d'un réseau privé avant connexion ou intégration au réseau public, incluant la remise d'un rapport complet d'inspection à la Collectivité et au demandeur et l'intégration des données dans le SIG		
Frais fixe de chantier	203,00 €	250,00 €
Prix supplémentaire au mètre linéaire inspecté	3,00 €	2,98 €
Inspection télévisuelle supplémentaire demandée par la Collectivité (hors du cadre de l'engagement contractuel du Déléguataire)		
Frais fixe de chantier	203,00 €	250,00 €
Prix supplémentaire au mètre linéaire inspecté	3,00 €	2,98 €
forfait pour la réalisation d'un bilan complet de contrôle des rejets d'un industriel (DCO, DBO5, pH, MES, SEC, NH4, NTK, Pt)	250,00 €	382,00 €
prestation de curage curatif de fossés	38,00 €	2,59 €
raccordement d'un ouvrage nouveau à un ouvrage en service .	474,00 €	3 500,00 €
forfait pour l'obtention des autorisations administratives auprès des différents concessionnaires	88,00 €	260,00 €
frais de relance pour retard de paiement	14,00 €	90,00 €
Journée d'ingénierie	750,00 €	650,00 €

L'offre du candidat SAUR est satisfaisante. Elle propose les tarifs les plus avantageux pour les opérations sur branchement, et pour une majorité des prix de service ponctuel à l'usager.

L'offre de VEOLIA est satisfaisante. Elle propose les tarifs les moins avantageux pour une majorité des prix du BPU en particulier les opérations sur branchement.

3.

SYNTHESE SUR LE NIVEAU DES TARIFS PROPOSES

Sur le niveau des tarifs proposés, au regard des conclusions précédentes :

L'offre de VEOLIA est la plus avantageuse. L'offre de SAUR est la moins avantageuse.

3.2.2. La stabilité des prix

	SAUR	VEOLIA
Coefficient d'actualisation K_1		
Pondération fixe	0,10	0,00
Pondération de l'indice ICHT-E	0,22	0,39
Pondération de l'indice FSD2	0,37	0,10
Pondération de l'indice E	0,18	0,04
Pondération de l'indice TP10A	0,13	0,48
Pondération total	1,00	1,01
G_{prod}	1,01	1,00
Conditions de révision		
Volume de référence	125 542	127 491
Ecart avec la moyenne des trois dernières années	1%	3%

L'offre de SAUR est satisfaisante. Elle propose une pondération correcte et cohérente.

L'offre de VEOLIA est peu satisfaisante. Elle propose une pondération incorrecte et une pondération fixe nulle.

L'offre de SAUR est la plus avantageuse. L'offre de VEOLIA est la moins avantageuse.

3.

3.2.3. La cohérence du compte d'exploitation prévisionnel ainsi que l'équilibre économique de ce compte

COMPTES D'EXPLOITATION DES CANDIDATS POUR LA PREMIERE ANNEE

CEP 2024	SAUR	VEOLIA
Recettes totales	238 646 €	203 029 €
Recettes d'exploitation	222 734 €	190 336 €
Recettes part fixe	81 350 €	54 813 €
Recettes part variable	141 384 €	135 523 €
Recettes industrielles	0 €	0 €
Recettes Travaux à titre exclusif	13 200 €	11 445 €
Recettes autres	2 712 €	1 248 €
Contrôles de conformité	2 712 €	1 248 €
Apports de matières de vidange	0 €	0 €
Apports de matières de curage	0 €	0 €
Apports de graisses	0 €	0 €
Autres recettes	0 €	0 €
Charges totales	238 394 €	203 720 €
Charges d'exploitation	183 229 €	152 699 €
Personnel	47 547 €	41 839 €
Electricité	41 056 €	25 323 €
Produits de traitement	3 079 €	2 070 €
Analyses réglementaires	4 700 €	2 214 €
Analyses autocontrôles	2 189 €	497 €
Redevances versées à la Collectivité (RODP, frais de contrôle)	0 €	0 €
Véhicules et frais de déplacement	13 031 €	4 786 €
Fournitures	4 607 €	10 971 €
Sous-traitance	52 185 €	42 533 €
Locaux	1 850 €	978 €
Assurances	2 022 €	1 147 €
Impôts et taxes	2 675 €	7 401 €
Postes et télécommunications	1 482 €	1 921 €
Informatique	0 €	3 362 €
Impayés	2 227 €	1 916 €
Autres	4 580 €	5 742 €
Charge calculées	38 698 €	36 770 €
RUDP (amortissements + frais financiers sur patrimoine immobilier)	7 274 €	0 €
Dotations au titre du renouvellement	20 979 €	29 657 €
Charges relatives aux investissements	10 445 €	7 113 €
Charges relatives aux biens propres	0 €	0 €
Charges de structure	16 467 €	14 251 €
Frais de structure	16 467 €	14 251 €
Résultat annuel	252 €	-691 €

3.

COMPTES D'EXPLOITATION MOYEN DES CANDIDATS

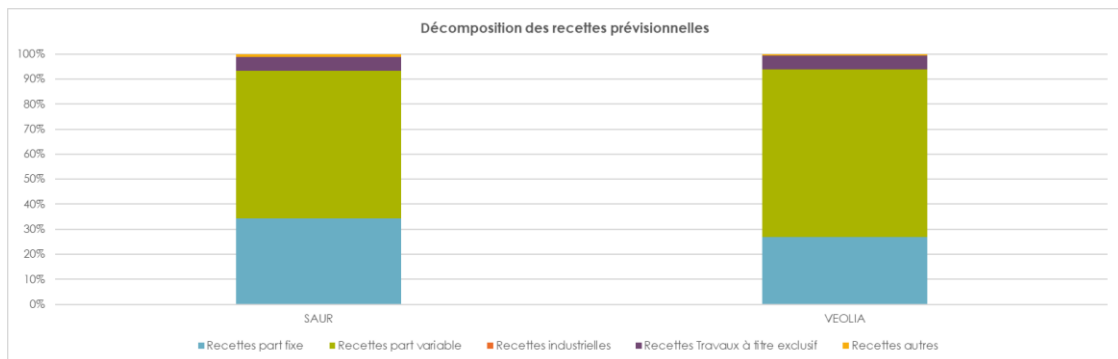
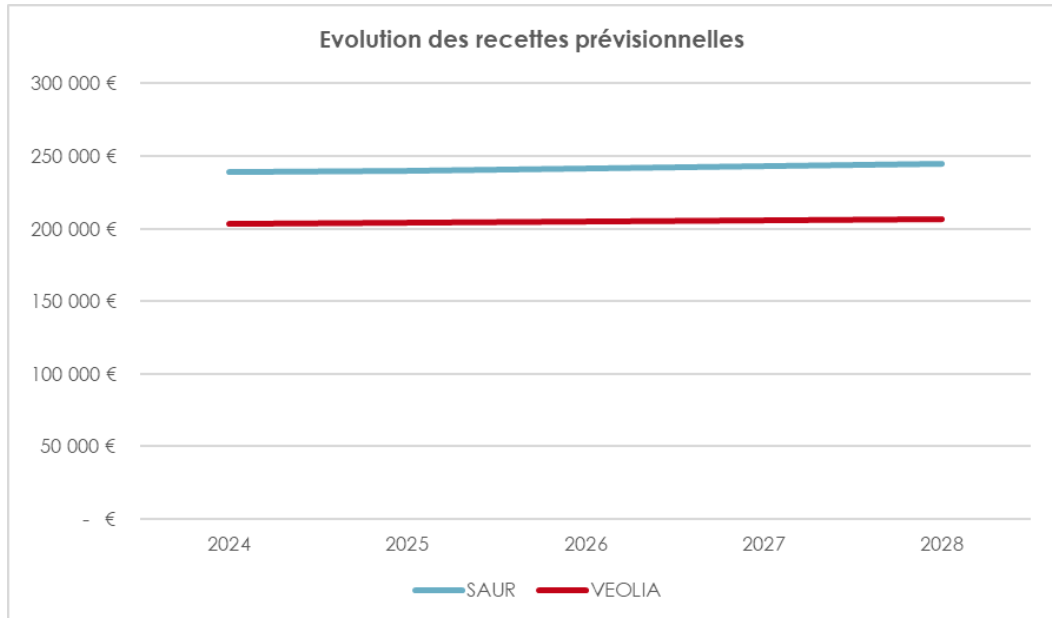
CEP Moyen	SAUR	VEOLIA
Recettes totales	241 660 €	204 942 €
Recettes d'exploitation	225 748 €	192 249 €
Recettes part fixe	82 980 €	55 364 €
Recettes part variable	142 768 €	136 885 €
Recettes industrielles	0 €	0 €
Recettes Travaux à titre exclusif	13 200 €	11 445 €
Recettes autres	2 712 €	1 248 €
Contrôles de conformité	2 712 €	624 €
Apports de matières de vidange	0 €	0 €
Apports de matières de curage	0 €	0 €
Apports de graisses	0 €	0 €
Autres recettes	0 €	624 €
Charges totales	240 472 €	204 353 €
Charges d'exploitation	184 239 €	153 170 €
Personnel	47 649 €	41 861 €
Electricité	41 843 €	25 323 €
Produits de traitement	3 141 €	2 070 €
Analyses réglementaires	4 700 €	2 214 €
Analyses autocontrôles	2 189 €	497 €
Redevances versées à la Collectivité (RODP, frais de contrôle)	0 €	0 €
Véhicules et frais de déplacement	13 031 €	4 788 €
Fournitures	4 607 €	11 321 €
Sous-traitance	52 185 €	42 533 €
Locaux	1 850 €	988 €
Assurances	2 048 €	1 158 €
Impôts et taxes	2 709 €	7 414 €
Postes et télécommunications	1 482 €	1 929 €
Informatique	0 €	3 394 €
Impayés	2 227 €	1 935 €
Autres	4 580 €	5 745 €
Charge calculées	39 559 €	36 770 €
RUDP (amortissements + frais financiers sur patrimoine immobilier)	7 274 €	0 €
Dotations au titre du renouvellement	21 840 €	29 657 €
Charges relatives aux investissements	10 445 €	7 113 €
Charges relatives aux biens propres	0 €	0 €
Charges de structure	16 675 €	14 413 €
Frais de structure	16 675 €	14 413 €
Résultat annuel	1 188 €	589 €

3.

ANALYSE DETAILEE DES RECETTES

Niveau moyen des recettes sur la durée du contrat

	SAUR	VEOLIA
Recettes Exploitation	225 748 €	192 249 €
Recettes part fixe	82 980 €	55 364 €
Recettes part variable	142 768 €	136 885 €
Recettes industrielles	0 €	0 €
Recettes autres	2 712 €	1 248 €
Contrôles de conformité	2 712 €	624 €
Apports de matières de vidange	0 €	0 €
Apports de matières de curage	0 €	0 €
Apports de graisses	0 €	0 €
Autres recettes	0 €	624 €
Recettes Travaux à titre exclusif	13 200 €	11 445 €
TOTAL RECETTES	241 660 €	204 942 €

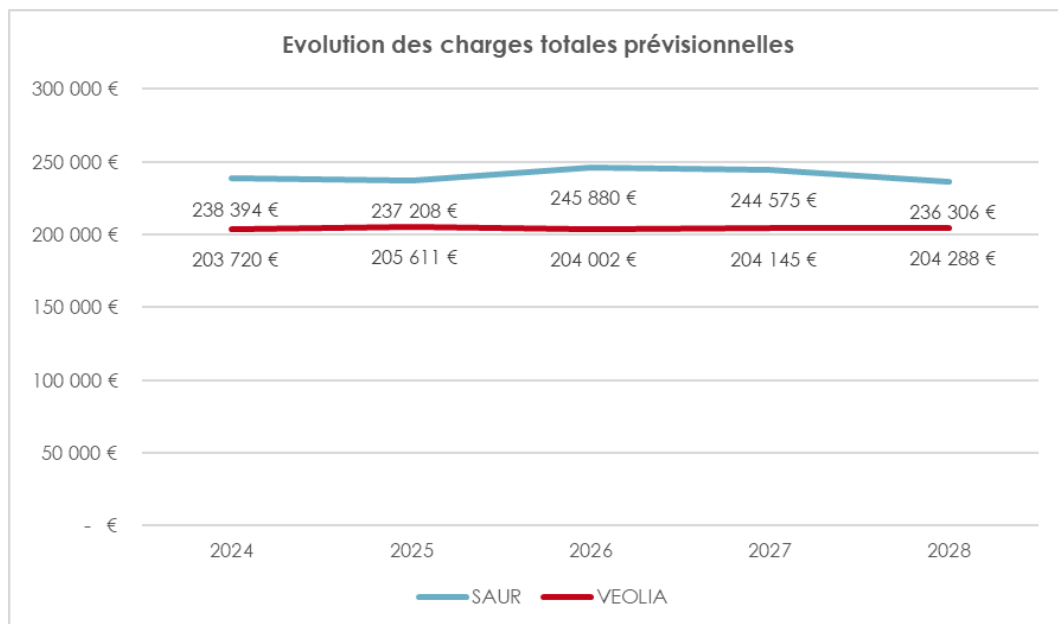


3.

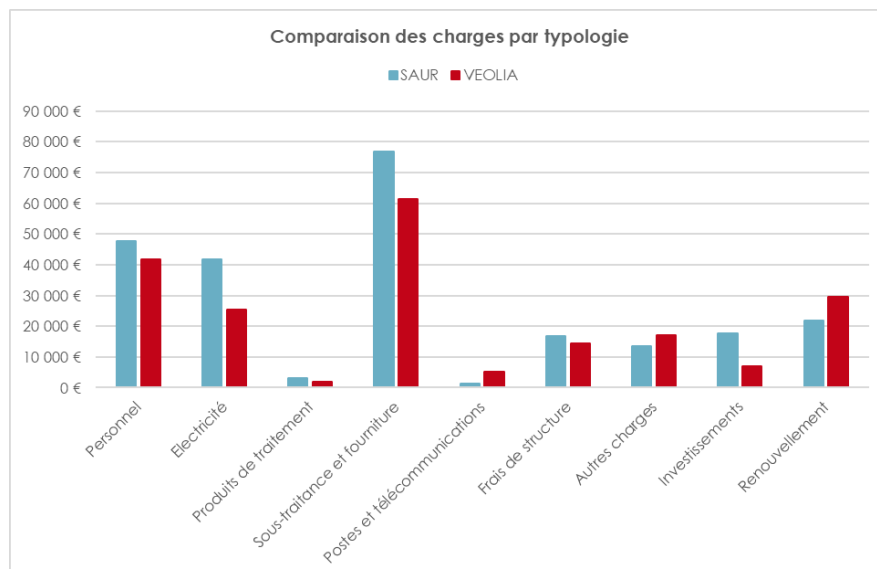
ANALYSE DETAILLEE DES CHARGES

(i) EVOLUTION DES CHARGES TOTALES SUR LA DUREE DU CONTRAT

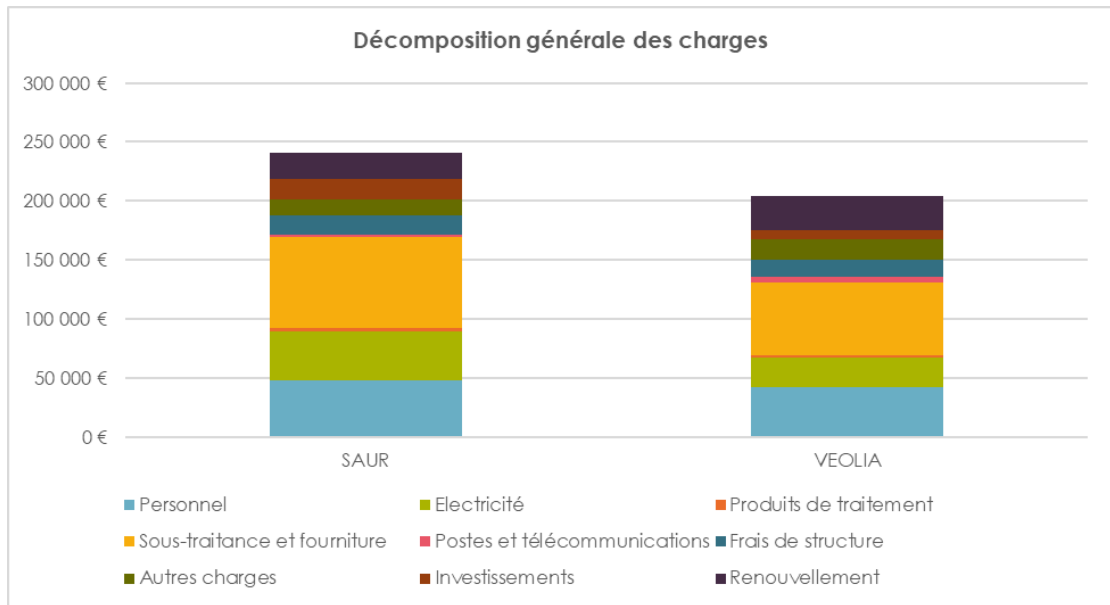
	SAUR	VEOLIA
Charges totales		
Charges totales en 2024	238 394 €	203 720 €
Charges totales en 2028	236 306 €	204 288 €
Evolution globale sur la période 2024-2028	-1%	0,3%
Evolution annuelle sur la période 2024-2028	0%	0,1%
Charges totales moyennes sur la durée du contrat	240 472 €	204 353 €
Ecart avec l'offre la plus basse	18%	0%



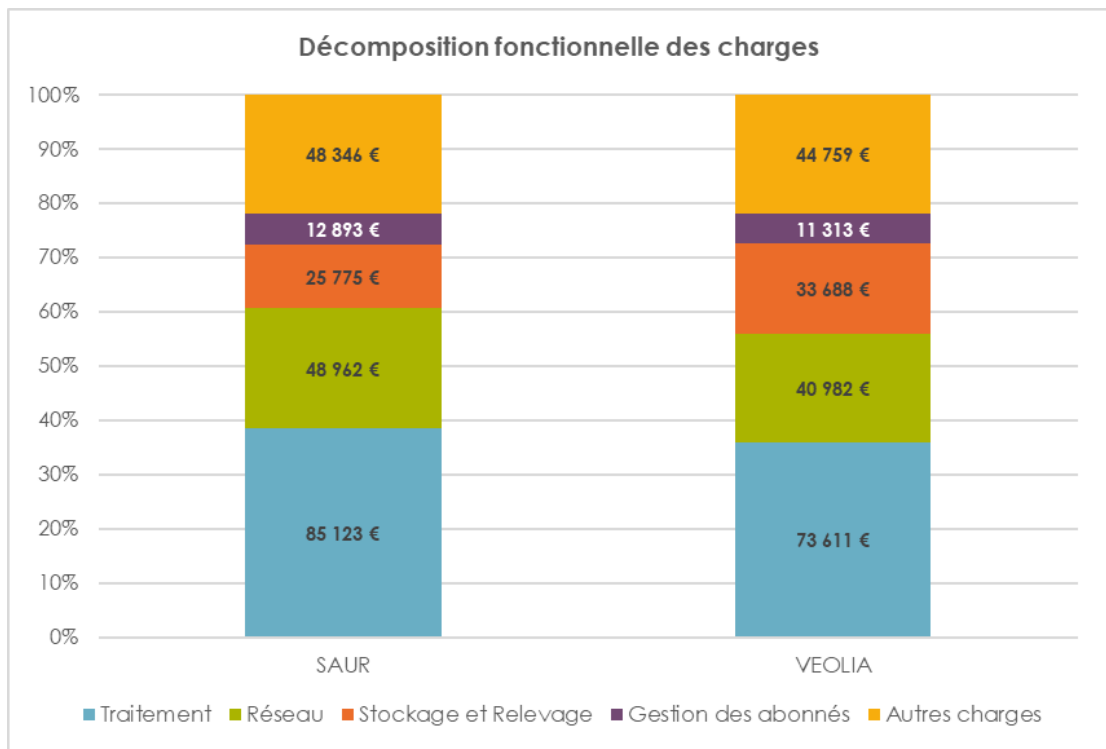
(ii) DECOMPOSITION DES CHARGES PAR TYPOLOGIE – SUR LA BASE DU CEP MOYEN



3.



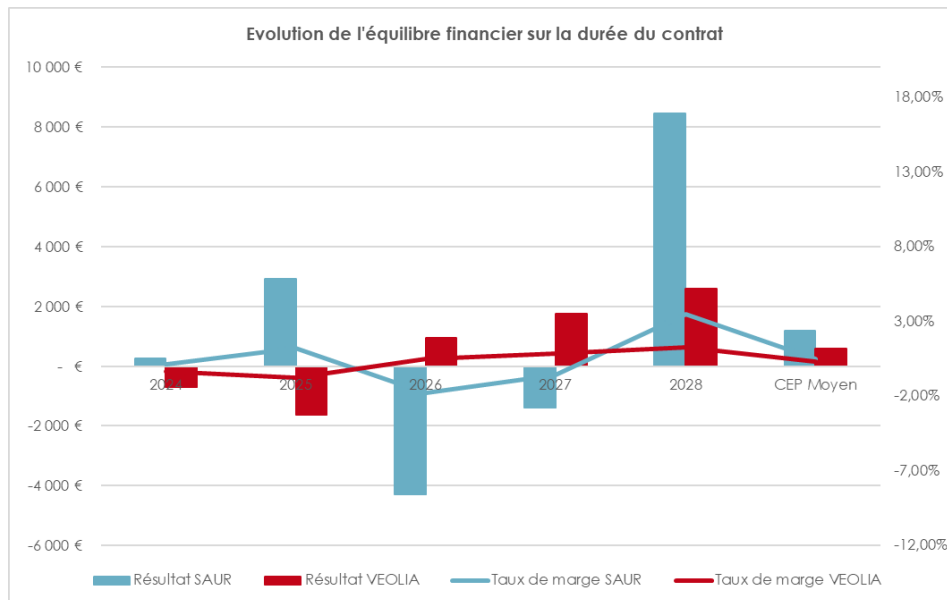
(iii) **DECOMPOSITION FONCTIONNELLE DES CHARGES – SUR LA BASE DU CEP MOYEN**



3.

ANALYSE DE L'EQUILIBRE ECONOMIQUE DU CONTRAT

	SAUR	VEOLIA
Résultat annuel		
Résultat annuel en 2024	252 €	-691 €
Résultat annuel en 2028	8 456 €	2 577 €
Evolution globale sur la période 2024-2028	3250%	473%
Evolution annuelle sur la période 2024-2028	650%	95%
Résultat annuel moyen sur la durée du contrat	1 188 €	589 €
Résultat total sur la durée du contrat	5 940 €	2 944 €
Taux de marge		
Taux de marge en 2024	0,1%	-0,3%
Taux de marge en 2028	3,5%	1,2%
Evolution globale sur la période 2024-2028	3167%	466%
Evolution annuelle sur la période 2024-2028	633%	93%
Taux de marge moyen sur la durée du contrat	0,5%	0,3%



Concernant l'équilibre économique et la cohérence du CEP :

L'offre de SAUR est satisfaisante. Elle propose un CEP cohérent par rapport au service. Elle propose le niveau de marge le plus élevé.

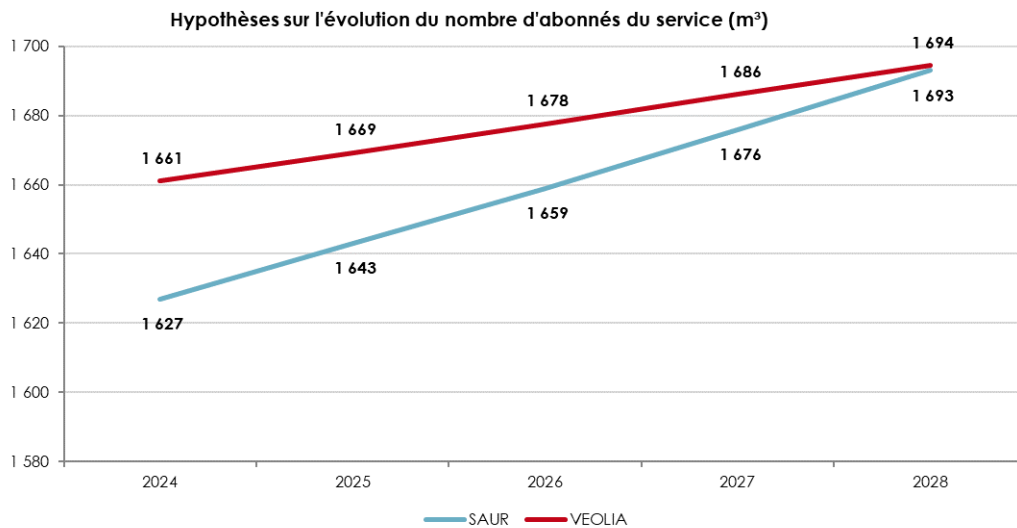
L'offre de VEOLIA est satisfaisante. Elle propose un CEP cohérent par rapport au service. Elle propose le niveau de marge le plus faible.

L'offre de VEOLIA est la plus avantageuse. L'offre de SAUR est la moins avantageuse.

3.

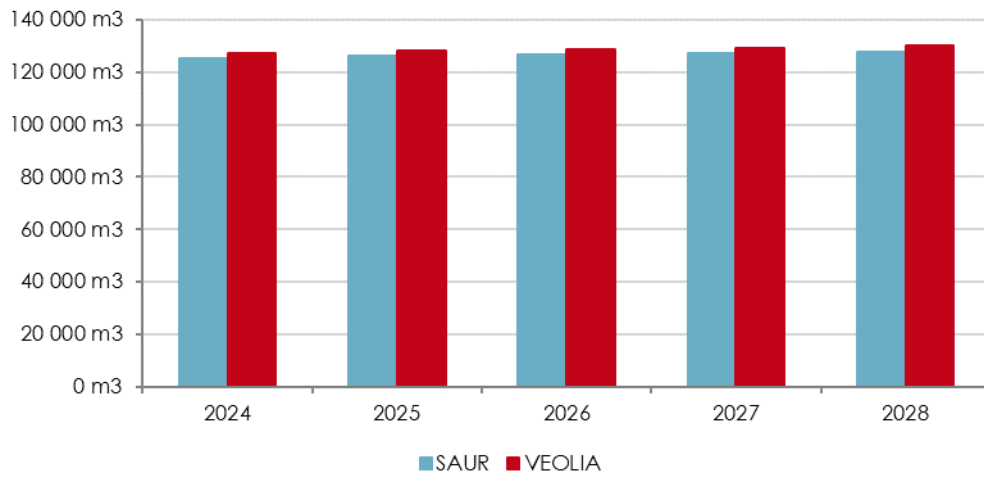
3.2.4. Le niveau de risques pris par les candidats sur les paramètres économiques et notamment l'évolution des volumes et du nombre d'abonnés

	SAUR	VEOLIA
Abonnés		
Nombre d'abonnés facturés en 2024	1 627	1 661
Nombre d'abonnés facturés en 2028	1 693	1 694
Evolution globale sur la période 2024-2028	4,1%	2,0%
Evolution annuelle sur la période 2024-2028	0,8%	0,4%
Nombre moyen d'abonnés sur la durée du contrat	1 660	1 678
Volumes facturés hors VEG		
Assiette de référence en 2024 (en m3)	125 452	127 491
Assiette de référence en 2028 (en m3)	127 950	130 060
Evolution globale sur la période 2024-2028	2,0%	2,0%
Evolution annuelle sur la période 2024-2028	0,4%	0,4%
Volumes moyens facturés sur la période 2024-2028	126 680	128 772
Consommation unitaire		
Consommation unitaire en 2024 (en m3/abonné/an)	77,1	76,8
Consommation unitaire en 2028 (en m3/abonné/an)	75,6	76,8
Evolution de la consommation unitaire sur la période 2024-2028	-2,0%	0,0%



3.

Hypothèses sur l'évolution des volumes facturés domestiques (m³)



L'offre de SAUR est satisfaisante. Elle propose les hypothèses d'assiette les plus prudentes.

L'offre de VEOLIA est satisfaisante. Elle propose les hypothèses d'assiette les plus risquées.

L'offre de VEOLIA est la plus avantageuse. L'offre de SAUR est la moins avantageuse.

3.

3.2.5. Le coût et les modalités de financement des investissements prévus au contrat

	SAUR	VEOLIA
Dépenses d'investissement		
Nombre d'opérations d'investissement	11	16
Montant total des investissements	40 410 €	31 333 €
Montant total des frais financiers	0 €	4 231 €
Taux de financement moyen	0,0%	2,7%

3.

OFFRE DU CANDIDAT SAUR

Analyse par opération	SAUR					
	Investissement	Frais financiers	Total	Moyenne par an	Année de réalisation	Taux de financement
TOTAL	40 409,87 €	- €	40 409,87 €	4 040,99 €		
Sondes de sectorisation sur réseau	6 550,64 €		6 550,64 €	655,06 €	2024	0,0%
Détecteur de Surverse sur TP PR Keriagu et Kernonen	2 047,07 €		2 047,07 €	204,71 €	2024	0,0%
Filet	4 094,15 €		4 094,15 €	409,41 €	2024	0,0%
Télétrans PR Elorn	4 776,51 €		4 776,51 €	477,65 €	2024	0,0%
Pistolet fouille 3D	3 900,00 €		3 900,00 €	390,00 €	2024	0,0%
Logiciel YPRESIA (financement sur 10 ans)	9 000,00 €		9 000,00 €	900,00 €	2024	0,0%
préleveur portable réfrigéré Ijignus (financement sur 10 ans)	4 246,00 €		4 246,00 €	424,60 €	2024	0,0%
sonde pH boues	845,50 €		845,50 €	84,55 €	2024	0,0%
portable ph,redox,o2	3 250,00 €		3 250,00 €	325,00 €	2024	0,0%
balance (financement sur 10 ans)	400,00 €		400,00 €	40,00 €	2024	0,0%
Etuve (financement sur 10 ans)	1 300,00 €		1 300,00 €	130,00 €	2024	0,0%

3.

OFFRE DU CANDIDAT VEOLIA

Analyse par opération	VEOLIA					
	Investissement	Frais financiers	Total	Moyenne par an	Année de réalisation	Taux de financement
TOTAL	31 332,54 €	4 230,67 €	35 563,21 €	3 556,32 €		
PR Moulin Neuf - Installation télégestion	1 996,12 €	269,53 €	2 265,64 €	199,61 €		2,7%
PR Pont Elorn - Installation télégestion	1 996,12 €	269,53 €	2 265,64 €	199,61 €		2,7%
STEP Sizun - Régulation Redox	2 501,40 €	337,75 €	2 839,15 €	250,14 €		2,7%
STEP Sizun - Lavage eau chaude tamis	625,35 €	84,44 €	709,79 €	62,54 €		2,7%
STEP Sizun - Caillebotis sur canal de sortie	1 000,56 €	135,10 €	1 135,66 €	100,06 €		2,7%
FPR Lorziou - Barres antichute sur les répartiteurs	2 501,40 €	337,75 €	2 839,15 €	250,14 €		2,7%
PR Keriagu & PR Kernonen - Fonction Assainissement COMPLETE	3 301,85 €	445,83 €	3 747,68 €	330,18 €		2,7%
PR Kermat & PR Trévilis - Fonction Assainissement SIMPLE	1 275,71 €	172,25 €	1 447,97 €	127,57 €		2,7%
PR Moulin Neuf & PR Pont Elorn - Mise en place Radar	1 901,06 €	256,69 €	2 157,76 €	190,11 €		2,7%
PR Keriagu & PR Kernonen - Détecteur de surverse	2 151,20 €	290,47 €	2 441,67 €	215,12 €		2,7%
FAS Saint Cadou - Débitmètre électromagnétique en entrée	2 151,20 €	290,47 €	2 441,67 €	215,12 €		2,7%
Sectorisation - 1 sonde mobile Sofrel LT-US Flex 4G	2 276,27 €	307,35 €	2 583,63 €	227,63 €		2,7%
Lagunes Saint Sauveur - 1 sonde mobile Sofrel LT-US Flex 4G	2 276,27 €	307,35 €	2 583,63 €	227,63 €		2,7%
STEP Sizun - Coffret dépotage chlorure ferrique	1 000,56 €	135,10 €	1 135,66 €	100,06 €		2,7%
PR Moulin Neuf - Sécurisation trappes	3 752,10 €	506,63 €	4 258,73 €	375,21 €		2,7%
Lagunes Saint Sauveur - Echelles souples	625,35 €	84,44 €	709,79 €	62,54 €		3%

L'offre de SAUR est satisfaisante. Elle propose le montant d'investissement le plus important. Elle propose un taux de financement nul.

L'offre de VEOLIA est satisfaisante. Elle propose le montant d'investissement le moins important. Elle propose un taux de financement satisfaisant.

L'offre de SAUR est la plus avantageuse. L'offre de VEOLIA est la moins avantageuse.

3.

3.2.6. Le niveau de la garantie à première demande

	SAUR	VEOLIA
Garantie à première demande		
Montant	11 926 €	36 482 €

L'offre de SAUR est satisfaisante.

L'offre de VEOLIA est très satisfaisante. Elle propose la garantie la plus importante.

L'offre de VEOLIA est la plus avantageuse. L'offre de SAUR est la moins avantageuse.

3.

3.2.7. Analyse globale du critère n°2 - Conditions financières de l'exécution du contrat

Au regard des éléments présentés les offres des candidats sont appréciées et synthétisées dans le tableau ci-dessous :

	SAUR	VEOLIA
Niveau des tarifs proposés	L'offre de SAUR est satisfaisante. Elle est la moins avantageuse.	L'offre de VEOLIA est satisfaisante. Elle est la plus avantageuse.
Stabilité des prix	L'offre de SAUR est satisfaisante. Elle est la plus avantageuse.	L'offre de VEOLIA est peu satisfaisante. Elle est la moins avantageuse.
Cohérence du compte d'exploitation	L'offre de SAUR est satisfaisante. Elle est la moins avantageuse.	L'offre de VEOLIA est satisfaisante. Elle est la plus avantageuse.
Niveau de risque pris sur les paramètres économiques	L'offre de SAUR est satisfaisante. Elle est la moins avantageuse.	L'offre de VEOLIA est satisfaisante. Elle est la plus avantageuse.
Coût et modalité de financement des investissements	L'offre de SAUR est satisfaisante. Elle est la plus avantageuse.	L'offre de VEOLIA est satisfaisante. Elle est la moins avantageuse.
Niveau de garantie à première demande	L'offre de SAUR est satisfaisante. Elle est la moins avantageuse.	L'offre de VEOLIA est très satisfaisante. Elle est la plus avantageuse.

Sur ce critère le classement est donc le suivant :

	SAUR	VEOLIA
Classement	2 ^{ième}	1 ^{ière}

3.

3.3. Critère n°3 - Le service à l'utilisateur

3.3.1. Engagements de qualité de service vis-à-vis des usagers

	SAUR	VEOLIA
Services proposés et engagements pour les usagers domestiques		
Demande de branchement	<p>Transmission d'un dossier détaillé des étapes de raccordement dans les meilleurs délais</p> <p>Information à chaque étape du processus et devis réalisés en mobilité via une application de métro</p>	<p>Possibilité de réaliser la demande de branchement à distance sans rendez-vous, sur le site internet ou par voie postale</p> <p>Réalisation du devis sous 8 jours ouvrés</p> <p>Après retour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - demandes d'autorisations de travaux sous 5 jours ouvrés - réalisation des travaux sous 15 jours ouvrés
Suivi de la consommation	<p>Informations relayées sur l'espace usager des abonnés ou via des campagnes de courriels</p> <p>Possibilité de résilier le contrat par plusieurs canaux (application, téléphone, courrier, courriel)</p> <p>Détection des ressources d'eau privées après analyse des consommations nulles ou inférieures à 30 m³</p>	<p>Déploiement de conseillers consommateurs qui aident le consommateur à adopter les "éco gestes"</p> <p>Coordination avec le service de l'eau potable sous le contrôle de la CCPL</p>
Opérations réalisables sur la plateforme	<p>Prendre rendez-vous, accéder à ses informations, s'abonner et résilier son abonnement, payer les factures, conseil et information</p> <p>Possibilité d'alerter sur tout incident par l'application</p>	<p>Demande de branchement, demande d'abonnement, résiliation de contrat, gestion des données, prise de rendez-vous, paiement des factures, transmission du relevé, conseils et informations</p>
Informations des usagers en cas d'intervention	<p>Canaux identiques en cas de travaux planifiés et en cas d'incidents sur le réseau :</p> <ul style="list-style-type: none"> - SMS - notification sur l'application - courriel - message téléphonique - espace client sur le site internet 	<p>Pour les interventions programmées : information de 100% des abonnés 48h avant par courriel, SMS, courrier postal ou flyer</p> <p>Pour l'information en cas de crise : information de 100% des abonnés par SMS et / ou message téléphonique, sur le site internet et l'application mobile</p>
Communication	<p>Programme élaboré en concertation avec la CCPL</p>	<p>Sensibilisation aux "éco gestes" par les conseillers consommateurs</p>

3.

	SAUR	VEOLIA
Services proposés et engagements pour les usagers spécifiques		
Relève et facturation	Facturation mensuelle ou trimestrielle à partir des index réels et des coefficients de pollution	Facturation, principalement trimestrielle, selon les modalités décrites dans les conventions
Gestion et suivi de usagers spécifiques	<p>Campagnes de communication et reporting à destination des grands comptes</p> <p>Production de rapports de données consolidées</p> <p>Mise en place de conventions de déversement dans le réseau de collecte auprès des industriels à la demande de la CCPL</p>	<p>Adresse mail dédiée aux grands comptes et aux gros consommateurs</p> <p>Accompagnement pour la délivrance des autorisations de déversement, l'élaboration des conventions spéciales de déversement</p> <p>Accompagnement au relationnel à l'aide de la correspondante technique assainissement</p>
Moyens techniques et actions spécifiques	<p>Accompagnement des grands comptes ayant des rejets non domestiques dans la maîtrise de leur flux de rejet</p> <p>Conseil et assistance via les experts process</p> <p>Intégration des paramètres micropolluants ou molécules émergentes dans le suivi si un risque est identifié</p>	Déploiement de l'outil Octopus : diagnostic par prélèvement afin de cerner les sources d'émission de pollution, selon la logique RSDE
Mise en œuvre du RGPD		
Engagement sur le respect du RGPD	Engagement à respecter la réglementation en vigueur et à garantir la stricte utilisation des données, en particulier clientèle	<p>Engagement à respecter la réglementation en vigueur et à garantir la stricte utilisation des données, en particulier clientèle</p> <p>Engagement à ne jamais transmettre les données à des tiers pour usages commerciales sans l'accord de l'utilisateur et de la collectivité</p>
Méthode d'application du RGPD au service	<p>Organisation à l'échelle du groupe pour le déploiement des processus respectant le RGPD</p> <p>Sensibilisation des agents et le déploiement d'une charte RGPD</p>	<p>Politique générale et locale pour le déploiement des processus respectant le RGPD</p> <p>Mise à jour des contrats de sous-traitances pour le respect du RGPD</p>
Engagements de performance pour le service à l'utilisateur		
Délai d'information préalable aux travaux programmés	48 heures	48 heures
Délai d'information en cas de crise	1 heure	15 minutes
Plage horaire pour un rdv chez l'utilisateur	3 heures	2 heures
Délai de prise de rendez-vous	5 jours	8 jours

3.

	SAUR	VEOLIA
Délai de remise d'un devis pour un nouveau branchement	8 jours	8 jours
Délai de réalisation des travaux d'un nouveau branchement	15 jours après obtention des autorisations	15 jours après obtention des autorisations
Délais de réalisation des travaux urgents	30 minutes	30 minutes
Délai de réponse à tout courrier	90% sous 2 jours pour les demandes simples 90% sous 8 jours pour les demandes complexes	90% sous 10 jours 100% sous 20 jours
Délai de réponse à tout mail	90% sous 1 jour pour les demandes simples 90% sous 8 jours pour les demandes complexes	90% sous 5 jours 100% sous 15 jours
Délai de réponse à tout appel téléphonique	100% en 1 jour pour les demandes simples 90% en 8 jours pour les demandes complexes	Délai moyen d'attente de 3 minutes 30 secondes
Délai de préavis pour la résiliation d'un contrat	Sans préavis	Sans préavis
Délai d'intervention en urgence auprès des abonnés	30 minutes	30 minutes
Autres engagements	Mise en œuvre d'un charte de 7 engagements, avec un semestre d'abonnement offert en cas d'engagement non tenu	
Montant du fonds de solidarité	2 500 €HT	5 000 €HT
Ressources autonomes		
Présentation	Mise à jour annuelle de la liste des ressources autonomes	Mise à jour annuelle de la liste des ressources autonomes
Méthodologie	Analyse annuelle des consommations pour identifier les consommations très faibles (moins de 30 m3) Les usagers identifiés sont contactés et un rendez-vous est fixé pour permettre le contrôle par un agent Contrôle de tout nouveau bâtiment avec une ressource autonome	Elaboration de la liste des ressources autonomes sur la base des informations du service d'eau potable et des autorités publiques disposant des données

3.

Sur les engagements de qualité vis-à-vis des usagers :

L'offre de SAUR est satisfaisante. Elle propose un accompagnement auprès des usagers spécifiques satisfaisant. Elle propose les délais les plus longs pour une majorité d'engagements, et propose le fonds de solidarité le plus faible. Elle propose une méthode d'identification des ressources autonomes adaptées.

L'offre de VEOLIA est très satisfaisante. Elle propose l'accompagnement auprès des usagers spécifiques le plus intéressant. Elle propose les délais les plus avantageux pour une majorité d'engagements, et propose le fonds de solidarité le plus important. Elle propose une méthode d'identification des ressources autonomes satisfaisante.

L'offre de VEOLIA est la plus avantageuse. L'offre de SAUR est la moins avantageuse.

3.

3.3.2. Accueil et relations clientèles

	SAUR	VEOLIA
Moyens d'accueil et de relations des usagers		
Lieux d'accueil et plages d'ouverture	Accueil clientèle dans l'agence d'exploitation à Landivisiau, avec un aménagement pédagogique Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 Avec ou sans rendez-vous	Accueil clientèle à Landivisiau du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h Avec ou sans rendez-vous
Accueil téléphonique	Numéro de téléphone dédié (en 02) du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 9h à 13h Gestion des appels par les agences de Landivisiau et de Pont l'Abbé, avec bascule vers un centre régional en cas de pic d'appels Numéro de dépannage dédié	Numéro non surtaxé du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 9 à 12h Gestion des appels par le centre national au Mans Numéro de dépannage non surtaxé dédié
Accueil en ligne	Site internet et application mobile	Site internet et application mobile
Déplacement chez l'utilisateur sur demande	Déplacement sur demande de l'utilisateur pour les motifs suivants : technique, contractuel et réclamation	Déplacement sur demande de l'utilisateur
Accessibilité et handicap	Plateforme d'accueil pour les abonnés sourds et malentendants, avec langue des signes (WebSourd) Documents en caractères agrandis ou en braille sur simple demande	Plateforme d'accueil pour les abonnés sourds et malentendants, avec langue des signes et transcription instantanée de la parole (TIP) Documents en braille sur simple demande

Sur l'accueil et la relation clientèle :

L'offre de SAUR est très satisfaisante. Elle propose les conditions d'accueil physique et téléphonique les plus avantageuses.

L'offre de VEOLIA est très satisfaisante. Elle propose les conditions d'accueil physique et téléphonique les moins avantageuses.

L'offre de SAUR est la plus avantageuse. L'offre de VEOLIA est la moins avantageuse.

3.

3.3.3. Mesures de satisfaction

	SAUR	VEOLIA
Réclamations		
Méthodologie	<p>Prise en charge des demandes par un serveur vocal interactif</p> <p>Prise de rendez-vous si nécessaire par une ligne téléphonique spécifique (hors demande effectuée par écrit)</p> <p>Suivi de l'avancée de la demande par l'application</p>	<p>Gestion des réclamations par le service consommateurs et le centre relations consommateurs</p> <p>Réponse immédiate au premier contact par téléphone puis confirmation écrite si nécessaire ou souhaité par l'utilisateur</p>
Restitution	<p>Restitution par une arborescence mécontentement</p> <p>Reporting par extraction des indicateurs du logiciel de gestion de la relation usager</p>	<p>Restitution par un tableau de bord alimenté directement par les données du SI Clientèle</p> <p>Bilan annuel des réclamations</p>
Engagement	Taux de réclamations de moins de 6/1000 fin 2024	Taux de réclamations de moins de 1/1000
Processus de médiation	Information de la collectivité en cas de saisine de la médiation de l'eau par un usager	Accès pour la collectivité à toutes les informations des recours auprès du Médiateur en cours et passés
Mesures de la satisfaction des usagers		
Outils déployés pour la mesure de la satisfaction usagers	Enquête après chaque contact avec le service clientèle et après chaque intervention	Enquête après chaque contact avec le service clientèle et après chaque intervention
Enquêtes de satisfaction	Pas d'enquête prévue	Enquête semestrielle par région Enquête par un échantillon de 400 usagers sur le périmètre contractuel
Fréquence de compilation des données		Semestrielle
Modalité de restitution à la Collectivité	Restitution par tableau de bord avec les données par commune	Restitution par tableau de bord

Sur la mesure de la satisfaction :

L'offre de SAUR est satisfaisante. Elle propose une méthodologie de gestion des réclamations adaptée, mais propose le taux de réclamation le moins ambitieux. Elle propose des enquêtes de satisfaction uniquement après un contact avec le service.

L'offre de VEOLIA est très satisfaisante. Elle propose une méthodologie de gestion des réclamations adaptée, et le taux de réclamation le plus ambitieux. Elle propose des enquêtes de satisfaction après un contact avec le service et des enquêtes globales à l'échelle régionale.

L'offre de VEOLIA est la plus avantageuse. L'offre de SAUR est la moins avantageuse.

3.

3.3.4. Analyse globale du critère n°3 – Le service à l'utilisateur

Au regard des éléments présentés les offres des candidats sont appréciées et synthétisées dans le tableau ci-dessous :

	SAUR	VEOLIA
Engagements de qualité de service vis-à-vis des usagers	L'offre de SAUR est satisfaisante. Elle est la moins avantageuse.	L'offre de VEOLIA est très satisfaisante. Elle est la plus avantageuse.
Accueil et relations clientèles	L'offre de SAUR est très satisfaisante. Elle est la plus avantageuse.	L'offre de VEOLIA est très satisfaisante. Elle est la moins avantageuse.
Mesure de la satisfaction	L'offre de SAUR est satisfaisante. Elle est la moins avantageuse.	L'offre de VEOLIA est très satisfaisante. Elle est la plus avantageuse.

Sur ce critère le classement est donc le suivant :

	SAUR	VEOLIA
Classement	2 ^{ème}	1 ^{ère}

3.

3.4. Critère n°4 - La gouvernance et transparence

3.4.1. Interopérabilité et d'accessibilité au système d'information par le Concédant

	SAUR	VEOLIA
Accessibilité du SI et de la donnée pour la Collectivité		
Modalités d'accès au SI pour la Collectivité	Accès via l'extranet	Accès via l'extranet
Nature des droits ouverts à la Collectivité sur le SI	Lecture et téléchargement	Lecture et téléchargement Possibilité de modifier les rapports avec un requêteur PowerBI
Formats de transmission des documents	Formats courants interopérables	Formats courants interopérables, brutes ou compilées
Interaction avec le SI de la Collectivité	Engagement sur l'interopérabilité totale avec le SI de la Collectivité	Remise des données aux formats interopérables en fin de contrat
Contenu de l'extranet		
Applications accessibles	Supervision, suivi cartographique du service (SIG, intervention, performances), Données clientèles, Tableaux de bord, Reporting, GED, plateforme collaborative	SIG, Tableaux de bord, Fluksaqua, GED, GMAO, Qualité de l'eau, efficacité énergétique, suivi gros consommateurs, suivi contractuel, Crisis, suivi des échanges
Contenu de l'extranet	Toutes les données du service sont disponibles sur l'extranet de manière brute ou consolidée et les documents du contrat Possibilité de déployer la solution SAUR SMARCITY pour une gestion globale des données de la collectivité sur l'eau et d'autres compétences	Toutes les données du service sont disponibles sur l'extranet de manière brute ou consolidée et les documents du contrat Personnalisation possible de l'extranet par la collectivité sur la base des applications et données disponibles
Gestion des comptes d'accès	Accès individuel et sécurisé, avec double identification pour les données sensibles	Accès individuel et sécurisé par protocole SSO
Nature des droits ouverts à la collectivité	Lecture et visualisation, téléchargement pour certains modules	Lecture et visualisation, téléchargement pour certains modules

Sur l'interopérabilité et l'accessibilité au système d'information par le Concédant :

L'offre de SAUR est satisfaisante. Elle propose des modalités d'interopérabilité satisfaisantes. Le contenu de l'extranet est satisfaisant.

L'offre de VEOLIA est satisfaisante. Elle propose des modalités d'interopérabilité satisfaisantes. Le contenu de l'extranet est le plus complet.

L'offre de VEOLIA est la plus avantageuse. L'offre de SAUR est la moins avantageuse.

3.

3.4.2. Accessibilité aux données par le Concessionnaire

	SAUR	VEOLIA
Moyens mis en œuvre pour la transparence financière		
Démarche globale	Démarche globale autour de l'obligation du CARE et de la certification ISO 37001	Démarche globale autour de l'obligation du CARE et de la certification ISO 37001 Mise à disposition du responsable financier si nécessaire
Données accessibles	Tableau de bord et fiche de suivi financière des fonds contractuels	Transmission des factures sur demande
Documents produits	Comptes prévus au contrat	Comptes prévus au contrat Dont compte rendu financier accompagné d'une note sur les modalités de détermination des charges directes et indirectes
Traçabilité des opérations financières	Comptes prévus au contrat	Comptes prévus au contrat
Suivi et gestion des fonds du contrat	Comptes prévus au contrat	Suivi analytique des dépenses, avec un système de fiche navette pour le suivi et la validation par la CCPL
Moyens de contrôle de la Collectivité		
Accès aux ouvrages	A tout moment pour la collectivité	A tout moment pour la collectivité
Contrôle sur pièces	Mise à disposition des pièces sur demande et possibilité de contrôle sur place	Mise à disposition des pièces sur demande et possibilité de contrôle sur place

Sur l'accessibilité des données par le concessionnaire :

L'offre de SAUR est satisfaisante. Elle propose l'accès aux données techniques du service et dans une moindre mesure aux données financières du service.

L'offre de VEOLIA est très satisfaisante. Elle propose l'accès aux données techniques du service et aux données financières du service. Elle propose un suivi le plus régulier du fonds de renouvellement.

L'offre de VEOLIA est la plus avantageuse. L'offre de SAUR est la moins avantageuse.

3.

3.4.3. Relations et moyens de communication avec le Concédant

	SAUR	VEOLIA
Circuits de communication avec la Collectivité		
Modalité de gouvernance	Gouvernance afin de prendre des décisions coconstruites avec la collectivité Management à deux du contrat	Gouvernance afin de prendre des décisions coconstruites avec la collectivité Management du contrat à trois
Réunions mensuelles de suivi de l'exploitation	Organisation de la réunion par le chef de secteur Suivi du service et des performances, gestion des réclamations et du renouvellement Compte-rendu dans un délai de 48h	Organisation de la réunion par le référent contrat et le responsable des équipes locales Suivi du service et des performances, gestion clientèle et gestion des interventions patrimoniales
Réunions semestrielles de suivi du contrat	Organisation de la réunion par le directeur des exploitations, accompagné d'un expert SIG Avancement des objectifs contractuels, de la gestion patrimoniale et des investissements	Organisation de la réunion par le référent contrat et sa suppléante Avancement des objectifs contractuels, de la gestion patrimoniale et des investissements, et point sur le développement durable
Autres réunions (objet et fréquence)	Réunion annuelle de présentation du RAD par le directeur des exploitations Réunion annuelle de suivi financier du contrat	Réunion annuelle de présentation du RAD Réunion annuelle devant la CCF Comité clientèle semestriel Comité SIG annuel Comité GMAO et renouvellement annuel Comité prospective annuel
Délai d'information de la collectivité en cas de problème grave	30 minutes	15 minutes

Sur les relations et les moyens de communication avec le Concédant :

L'offre de SAUR est très satisfaisante. Elle propose des circuits de communication adaptés. Elle propose un délai d'information en cas de problème grave satisfaisant.

L'offre de VEOLIA est très satisfaisante. Elle propose des circuits de communication adaptés et renforcés. Elle propose le délai d'information en cas de problème grave le plus court.

L'offre de VEOLIA est la plus avantageuse. L'offre de SAUR est la moins avantageuse.

3.

3.4.4. Reporting

	SAUR	VEOLIA
Modalités de reporting		
Plateforme en ligne	Digital SAUR	Portail Client Hubgrade Formation de 10 jours par an de la collectivité à l'utilisation de la plateforme
Rapport annuel	Elaboration annuelle	Elaboration annuelle
Tableau de bord (modalité et fréquence)	Tableau de bord trimestriel alimenté par les données du service	Tableaux de bord en continu et trimestriel (consolidé) alimentés par les données du service
Délai de réponse	48h pour les demandes simples 2 semaines pour les demandes complexes 1 mois pour les avis techniques	2 semaines
Tableaux de bord du service		
Origine du tableau de bord	Données issues des différentes sources du service (télégestion, relève) et des interventions des agents	Données issues de l'ensemble des sources du service et des applications de traitement de données
Thématiques abordées	Tableaux de bord avec 5 thématiques majeures : Performances réseau / Conformité STEP / Process et optimisation énergétique / Maintenance / SIG	Tableau de bord continu : Données d'exploitation, réclamations, compte de renouvellement et effectifs Tableau de bord trimestriel : Reprise des informations du tableau de bord continu consolidé, commentaires et analyses, Valorisation en indicateurs Révision annuelle
Visuel et lisibilité du tableau de bord	Basé sur des tableaux, des cartes et des graphiques Seuls des éléments composants le tableau de bord sont présentés sans visuel global	Basé sur des graphiques, avec des commentaires et indicateurs d'évaluation Seuls des éléments composants le tableau de bord sont présentés sans visuel global

Sur le reporting :

L'offre de SAUR est très satisfaisante. Elle propose des délais de réponse adaptés, et le délai de réponse le plus court pour les demandes simples. Elle propose un tableau de bord complet et adapté.

L'offre de VEOLIA est satisfaisante. Elle propose un délai de réponse satisfaisant. Elle propose un tableau de bord complet et adapté.

L'offre de SAUR est la plus avantageuse. L'offre de VEOLIA est la moins avantageuse.

3.

3.4.5. Information du Concédant

	SAUR	VEOLIA
Conseil et assistance à la Collectivité		
Contenu du conseil et de l'assistance	<p>Mobilisation des experts du groupe selon les besoins</p> <p>Proposition de construire un service Gestion des services publics avec une répartition des missions entre la CCPL et SAUR</p> <p>Assistance pour les travaux de la collectivité avec présence aux réunions</p>	<p>Référent contrat et responsable d'équipe</p> <p>Experts de la région, identifiés selon les sujets à traiter</p> <p>Au quotidien : une équipe locale dédiée et un cadre référent</p>
Réunions et déplacements prévus	Réunions contractuelles	<p>Réunions contractuelles</p> <p>Proposition d'organiser des comités ou réunions thématiques (clientèle, SIG, GMAO, prospective)</p>
Recherche et développement		
Centre de développement et de recherche	Centre de Recherche et Développement regroupant	8 pôles d'expertise et 4 sites de recherche et développement
Projet sur le contrat	<p>Déploiement de l'outil PURECONTROL : pilotage des installations par anticipation et modélisation afin de détecter les anomalies et dérives de performance des équipements</p> <p>Développement de partenariats avec des producteurs d'énergie renouvelable</p>	Faire bénéficier des partenariats de R&D avec les industriels et université et de l'organisation DEST dédiée
Référent et moyens humains	30 experts régionaux pour la recherche et le développement Service dédié pour l'innovation digitale avec 5 experts	La directrice des opérations régionales est référente innovation sur le contrat

Sur l'information au Concédant :

L'offre de SAUR est satisfaisante. Elle propose un accompagnement adapté en matière d'expertise et de conseil.

L'offre de VEOLIA est satisfaisante. Elle propose un accompagnement adapté en matière d'expertise et de conseil, avec des réunions spécifiques sur le sujet.

L'offre de VEOLIA est la plus avantageuse. L'offre de SAUR est la moins avantageuse

3.

3.4.6. Analyse globale du critère n°4 – Gouvernance et transparence

Au regard des éléments présentés les offres des candidats sont appréciées et synthétisées dans le tableau ci-dessous :

	SAUR	VEOLIA
Interopérabilité et accessibilité du SI	L'offre de SAUR est satisfaisante. Elle est la moins avantageuse.	L'offre de VEOLIA est satisfaisante. Elle est la plus avantageuse.
Accessibilité des données	L'offre de SAUR est satisfaisante. Elle est la moins avantageuse.	L'offre de VEOLIA est très satisfaisante. Elle est la plus avantageuse.
Relations et moyens de communication	L'offre de SAUR est très satisfaisante. Elle est la moins avantageuse.	L'offre de VEOLIA est très satisfaisante. Elle est la plus avantageuse.
Reporting	L'offre de SAUR est très satisfaisante. Elle est la plus avantageuse.	L'offre de VEOLIA est satisfaisante. Elle est la moins avantageuse.
Information au Concédant	L'offre de SAUR est satisfaisante. Elle est la moins avantageuse.	L'offre de VEOLIA est satisfaisante. Elle est la plus avantageuse.

Sur ce critère le classement est donc le suivant :

	SAUR	VEOLIA
Classement	2 ^{ème}	1 ^{ère}

4.

4. CLASSEMENT GLOBAL DES OFFRES

Au regard de l'ensemble des éléments présentés :

- L'offre du candidat SAUR arrive en :
 - 2^{ième} position sur le critère n°1,
 - 2^{ième} position sur le critère n°2,
 - 2^{ième} position sur le critère n°3,
 - 2^{ième} position sur le critère n°4,
- L'offre du candidat VEOLIA arrive en :
 - 1^{ière} position sur le critère n°1,
 - 1^{ière} position sur le critère n°2,
 - 1^{ière} position sur le critère n°3,
 - 1^{ière} position sur le critère n°4,

Les offres sont classées dans l'ordre suivant :

- N°1 – VEOLIA,
- N°2 – SAUR,

En effet, l'offre de VEOLIA arrive en première position sur les quatre critères. Elle est donc l'offre qui présente le plus de garanties et le meilleur avantage économique global pour la Communauté de Communes appréciée au regard des 4 critères fixés dans le règlement de la consultation.

L'offre de SAUR arrive en deuxième position sur les quatre critères. Elle est donc l'offre la seconde la moins avantageuse.

5.

5. PROPOSITION SUR LE CHOIX DU CONCESSIONNAIRE

Au vu du classement établi au chapitre 4, le classement des offres est le suivant :

	Critère n°1	Critère n°2	Critère n°3	Critère n°4	Classement global
SAUR	2	2	2	2	2
VEOLIA	1	1	1	1	1

Il est donc proposé de retenir l'offre du candidat VEOLIA pour l'exploitation du service d'assainissement collectif de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau.